



Chambre des communes
CANADA

Comité permanent des pêches et des océans

FOPO • NUMÉRO 012 • 2^e SESSION • 40^e LÉGISLATURE

TÉMOIGNAGES

Le lundi 30 mars 2009

Président

M. Rodney Weston

Aussi disponible sur le site Web du Parlement du Canada à l'adresse suivante :

<http://www.parl.gc.ca>

Comité permanent des pêches et des océans

Le lundi 30 mars 2009

•(0815)

[Traduction]

Le président (M. Rodney Weston (Saint John, PCC)): Bonjour à vous tous. Nous sommes prêts à commencer. Je devrais donc utiliser mon maillet pour ouvrir la séance officiellement. Permettez-moi de vous remercier tous de votre présence ce matin.

Avant de commencer, peut-être pourrions-nous observer une minute de silence pour les victimes de la tragédie du samedi 28 mars de l'an dernier.

[Une minute de silence est observée.]

Le président: Merci beaucoup.

Nous sommes donc prêts à commencer.

Je voudrais vous remercier, encore une fois, d'avoir accepté de venir rencontrer les membres du Comité des pêches ce matin et j'espère que vous nous excuserez de commencer un peu en retard. Il y a eu des circonstances atténuantes contre lesquelles nous ne pouvions rien, mais nous sommes bien là et nous avons hâte d'entendre ce que vous avez à nous dire concernant le problème lié à la pêche du homard dans les Îles-de-la-Madeleine.

Monsieur Poirier, je pense que c'est vous qui allez faire l'exposé liminaire au nom de l'association. Avant de commencer, auriez-vous l'obligeance de présenter les autres personnes qui vous accompagnent ce matin en précisant leurs responsabilités, et ensuite, je vous invite à passer directement à vos remarques liminaires.

Je vous remercie.

[Français]

M. Léonard Poirier (directeur général, Association des pêcheurs propriétaires des Îles-de-la-Madeleine): Je vous remercie et vous souhaite la bienvenue aux Îles-de-la-Madeleine. Je vous remercie particulièrement de nous donner l'occasion d'exprimer les préoccupations des représentants de la pêche au homard et du milieu qui en dépend.

Aujourd'hui, je suis accompagné du président de l'Association des pêcheurs propriétaires des Îles-de-la-Madeleine, M. Mario Déraspe, ainsi que de M. Christopher Clark. Ils auront l'occasion de répondre à vos questions après mon exposé.

Il est possible que je vous demande d'être compréhensifs si mon exposé déborde des 10 minutes qui me sont accordées. On n'a eu qu'un court délai pour se préparer; on ne savait pas si vous alliez pouvoir atterrir.

Grosso modo, on va parler de biologie, de gestion et de capture. Plusieurs d'entre vous connaissez très bien la pêche au homard. Néanmoins, il est important d'être tous sur la même longueur d'onde avant de débiter les questions. Bien sûr, on va parler de rentabilité et de vision — l'aspect qui vous intéresse —, c'est-à-dire la façon dont on va faire face à la crise qui frappe actuellement l'industrie. J'ai déposé des tableaux et des graphiques qui portent précisément sur les

Îles-de-la-Madeleine. Je ne les commenterai pas, mais au moment de la discussion, on pourra en parler plus longuement.

Aux Îles-de-la-Madeleine, la pêche au homard est compétitive. Elle se fait par contrôle de l'effort de pêche. Aux Îles-de-la-Madeleine, comme partout ailleurs, les concentrations de homards se trouvent dans les fonds rocheux. De façon générale, sur le plan biologique, il est important pour nous, aux Îles-de-la-Madeleine, que les femelles homards deviennent matures sexuellement lorsqu'elles mesurent plus de 79 mm. Aux Îles-de-la-Madeleine, les femelles deviennent matures lorsqu'elles mesurent 83 mm.

Le gouvernement fédéral est responsable et dispose des outils nécessaires pour assurer la conservation de la ressource, notamment au moyen de plans de gestion. Toutefois, les Îles-de-la-Madeleine ont longtemps bénéficié de l'administration des pêches qui avait été déléguée à la province et qui a été rapatriée en 1983.

Vous n'êtes pas sans savoir que depuis le début des années 1980, à l'exception de la pêche au homard, ou du crabe des neiges dans une moindre mesure, toute forme de pêche a pratiquement disparu, qu'il s'agisse de la morue, du hareng, du maquereau, du sébaste ou de toute autre espèce. On a obtenu cinq ou six permis à la suite de la perte de l'administration de la pêche par la province au profit du gouvernement fédéral.

Je vais maintenant parler de la conservation des stocks. À notre demande, le Conseil pour la conservation des ressources halieutiques, le CCRH, s'est penché, en 1995, sur la surexploitation des stocks. Cela n'a peut-être pas été souligné souvent. Auparavant, le CCRH se penchait uniquement sur la pêche à la morue.

À l'époque, le CCRH prônait la production des oeufs, la réduction des taux d'exploitation et l'amélioration de la structure des stocks. L'objectif du CCRH était de doubler la production des oeufs.

•(0820)

Aux Îles-de-la-Madeleine, on y parvient en augmentant la taille minimale légale de pêche. Entre 1997 et 2003, on a augmenté la taille minimale légale de 77 à 83 mm. Ainsi, on a réussi à doubler la production d'oeufs et à atteindre l'objectif de productivité fixé par le CCRH.

Au Québec, on émet environ 600 permis. Sur ce nombre, 540 sont exploités, dont 325 aux Îles-de-la-Madeleine. C'est un chiffre approximatif. À l'Île-du-Prince-Édouard, au Nouveau-Brunswick et en Nouvelle-Écosse, on émet 1 300, 1 600 et 3 300 permis respectivement. Cela vous donne une idée du nombre de permis par province.

Vous avez rencontré des représentants de Pêches et Océans. Les permis sont accordés en fonction des zones de pêche du homard, ou ZPH. Chaque zone a son propre numéro, mais certaines zones sont beaucoup plus petites que d'autres. Aux Îles-de-la-Madeleine, on a la chance d'avoir une zone qui correspond au patron biologique du homard, qui est une espèce relativement sédentaire. On n'a jamais voulu diviser notre zone en sous-zones, comme l'ont fait d'autres régions, car cela rendrait la gestion extrêmement difficile. On a donc toujours évité de scinder notre zone en divers secteurs « où chacun est maître chez lui ». Cela causerait des problèmes dans les zones adjacentes. On tient à notre zone intégrale.

De façon générale, plusieurs mesures de gestion ressemblent à celles qui existent dans les provinces, mais certaines d'entre elles sont particulières aux îles. La durée de notre saison est de neuf semaines, de la date d'ouverture à la date de fermeture. Plus précisément, il y a six jours de pêche par semaine, du lundi au samedi. La taille minimale d'une prise est de 83 mm. Par le passé, le nombre maximal de casiers était de 300; il est maintenant de 288 et il continuera à décroître.

Bien sûr, on remet à l'eau les femelles levées, et les gros casiers sont interdits, ce qui est particulier aux Îles-de-la-Madeleine. La présence d'un mécanisme d'échappement pour le petit homard est obligatoire et il est interdit de lever et d'appâter les casiers plus d'une fois par jour. Il y a aussi un nombre minimal de casiers par ligne, par *trawl*, ainsi qu'une longueur de ligne maximale, ce qui est aussi particulier aux îles.

La saison de pêche commence au début du mois de mai, lorsque les glaces disparaissent, et se termine à la mue du homard, soit au début de juillet. La taille du homard avait déjà passé de 64 à 76 mm. Comme je l'ai déjà dit, c'e n'est que de 1997 à 2003 qu'on l'a fait passer de 77 à 83 mm.

On respecte les plans de conservation, qui s'échelonnent maintenant sur cinq ans.

• (0825)

Aux États-Unis, la taille est de 3 ¼ pouces, soit de 82,5 mm. En ce qui a trait à l'état des stocks de façon générale, j'ai mentionné plus tôt qu'on avait doublé la production des oeufs. Pour ce qui est de la diminution de l'effort de pêche, un plan sur dix ans a été établi. Il comporte deux phases, et nous sommes présentement dans la quatrième année de la première phase. Le nombre de casiers est passé de 300 à 288 en 2009, mais on va diminuer le nombre graduellement. On va soustraire trois casiers par année jusqu'à la dixième année.

Pour ce qui est des captures, on fonctionne comme partout ailleurs. On utilise des casiers, des engins passifs. Ici, il s'agit uniquement d'une pêche côtière. Comme je l'ai expliqué, les casiers sont en bois ou en métal.

En ce qui a trait aux débarquements, vous avez sûrement appris qu'un peu plus de 50 p. 100 du homard provenait des États-Unis. C'est ce qu'on appelle du *homarus americanus*. Le homard canadien représente un peu moins de 50 p. 100. À l'échelle canadienne, 50 p. 100 du homard provient du golfe, et l'autre 50 p. 100 provient de l'extérieur du golfe. C'est le portrait global. Le tableau indique que la Nouvelle-Écosse débarque davantage de homard ici. Dans le cas du Québec, il s'agit d'environ 5 p. 100 de la production, dont 70 p. 100 provient des Îles-de-la-Madeleine. On parle donc, pour ces dernières, d'une production se situant normalement à 4 p. 100 environ.

Concernant l'évolution de nos débarquements, vous pouvez consulter rapidement le tableau. Nous avons atteint un sommet au

début des années 1990. À notre avis, nous l'avons atteint trop rapidement. C'est probablement dû à une augmentation trop rapide de l'effort de pêche. On a connu une chute au cours des années 1996, 1997 et 1998. C'est à ce moment-là qu'on a réellement décidé de se prendre en main. Grâce aux mesures prônées et défendues par les leaders de l'association, à l'appui des pêcheurs, bien sûr, et à celui de Pêches et Océans Canada, on a pu redresser la situation. Depuis ce temps, on connaît une progression constante. On est passé de 4 millions à 5,5 millions de livres. C'est une augmentation phénoménale. Elle est pratiquement de l'ordre de 35 p. 100. L'important est que cette fois-ci, ça s'est fait de façon lente et graduelle. Ce n'est pas dû à l'augmentation de l'effort de pêche. Au contraire, on applique les plans de gestion et on contrôle l'effort de pêche.

• (0830)

[Traduction]

Le président: Monsieur Poirier, je dois vous demander de conclure maintenant.

Merci.

[Français]

M. Léonard Poirier: La seule différence est qu'on arrive sur les marchés en mai alors que les autres provinces commencent à le faire légèrement plus tôt. Au Nouveau-Brunswick, c'est deux semaines plus tôt. Ils terminent vers la fin de juin alors que dans notre cas, c'est plutôt au début de juillet. Aux États-Unis, le sommet se situe plutôt de juillet à octobre. Ce sont les saisons.

C'est là-dessus que je termine ma présentation. Je suis prêt à répondre à vos questions. Comme je l'ai dit déjà, elles peuvent porter spécifiquement sur les Îles-de-la-Madeleine ou sur l'industrie du homard en général. Je vous remercie.

[Traduction]

Le président: Merci, monsieur Poirier.

Monsieur Byrne, vous avez la parole.

L'hon. Gerry Byrne (Humber—St. Barbe—Baie Verte, Lib.): Merci beaucoup, monsieur le président, et j'aimerais surtout remercier nos témoins du chaleureux accueil qu'ils nous ont réservé. Je remercie également M. Blais qui, à chaque fois qu'il parle de la possibilité que le Comité permanent des pêches et océans aille dans les Îles-de-la-Madeleine, constate à quel point ses collègues sont enthousiastes face à cette possibilité. Il s'agit de notre deuxième visite en deux ans, n'est-ce pas, monsieur Blais? Je suis ravi d'être de retour et du chaleureux accueil que vous nous réservez toujours.

Je compte partager mon temps de parole avec M. MacAulay; pour ma part, j'ai trois questions à vous poser.

Vous avez parlé des compétences particulières des gouvernements fédéral et provincial, du projet pilote, et du transfert des responsabilités qui s'est opéré au début des années 1980 en ce qui concerne la gestion des pêches. Pourriez-vous expliquer aux membres du comité si, selon vous, ce changement était positif ou négatif?

Dans mes conversations avec les pêcheurs de Gaspésie, j'ai compris que le contrôle provincial de la gestion des pêches ne les enthousiasme pas. Cela avait créé des problèmes. Pourriez-vous nous dire quels en ont été les effets dans les Îles-de-la-Madeleine?

Ma deuxième question concerne les mesures de gestion mises en oeuvre pour la zone 22, soit la zone des pêches du homard des Îles-de-la-Madeleine. S'agit-il d'une pêche fermée, en ce sens que c'est vous qui bénéficiez des mesures de conservation que vous prenez? En d'autres termes, avez-vous des concurrents ou y a-t-il des intrusions dans votre zone de pêche, de sorte que vous ne profitez pas nécessairement de vos efforts de conservation? Est-ce une pêche partagée? Voilà ma question. Êtes-vous indépendant, en ce sens que les conséquences —positives ou négatives— vous touchent directement, indépendamment des mesures que vous prenez dans votre zone de pêche du homard?

Enfin, il n'a pas beaucoup été question d'une technique de gestion particulière, à savoir le retrait des permis de pêche. Cette solution vous semble-t-elle intéressante pour la flottille des Îles-de-la-Madeleine? Y a-t-il lieu de retirer un certain nombre de permis de pêche, à votre avis?

• (0835)

Le président: Monsieur Poirier.

[Français]

M. Léonard Poirier: C'est une question à développement comportant trois volets importants.

Pour ce qui est du champ de compétence, l'administration des pêches a été transférée à la province de Québec au début du siècle. Ce n'est que dans les années 1940 qu'on a finalisé le transfert de l'administration des pêches des Îles-de-la-Madeleine à la province de Québec. Le retrait des compétences s'est fait en 1983 pour l'ensemble du Québec. Je l'ai souligné, c'était attribuable au fait que la province de Québec n'avait pas de crabe des neiges, contrairement à toutes les provinces autour. D'un point de vue de proximité, principe utilisé au fédéral dans le partage des ressources, les bancs de crabe sont plus près des Îles-de-la-Madeleine, du moins les plus importants qui contiennent le meilleur crabe. Le banc de Bradelle, situé tout près des îles, n'avait pas de crabe. La province a donc décidé d'émettre six permis de pêche au crabe, ce qui a soulevé un tollé et occasionné le retrait unilatéral du fédéral, sans l'appui des Îles-de-la-Madeleine, même si le député de l'époque cherchait à obtenir l'appui des Madelinots. Voilà pour la question fédérale.

Comme je l'ai dit, dans le secteur de la pêche au homard, on a eu la chance d'être gérés de longue date par la province. La plupart des mesures étaient déjà amorcées lorsque le fédéral a pris le contrôle des pêches. Je ne parlerai pas des autres pêches; comme je l'ai souligné plus tôt, c'est une catastrophe. Vous pourriez faire une étude sur l'ensemble des autres pêcheries, mais aujourd'hui l'étude porte spécifiquement sur le homard. On a eu la chance d'avoir une organisation de pêcheurs déjà développée, bien organisée et solidifiée depuis de nombreuses années. On est intervenus en soutien au fédéral, au bureau local du ministère des Pêches et des Océans qui, finalement, a continué dans la même veine. C'est à partir de ce moment qu'on a pu développer des modèles propres et typiques aux Îles-de-la-Madeleine. Voilà pour la question de la compétence.

Quant à la zone 22, comme je le disais, elle a eu la chance de ne pas être scindée comme d'autres l'ont été ailleurs en raison de chicanes de clocher ou autres, ou encore pour toutes sortes de raisons économiques qui n'ont nullement rapport à la biologie du homard. Pour notre part, nous avons refusé et nous avons pu travailler à des mesures communes. Quand tout est scindé en pièces, l'un voudra prendre une mesure, et l'autre zone à proximité ne voudra pas. Pourtant, c'est le même homard. Il y a des conséquences pour les uns et les autres. Il est très difficile de vivre dans un tel système. Ici, on a la chance d'avoir une zone non scindée.

Je ne suis pas ici pour lancer des roches au fédéral, loin de là. On a appris à travailler avec lui dans le secteur du homard, surtout à l'échelle locale. Par contre, vous m'ouvrez la porte. C'est bien sûr que nos efforts sont récupérés ici en majorité, puisqu'on a une bonne zone. On produit des larves en plus grande quantité grâce à l'augmentation de la taille minimale légale, ce qui ne s'est pas fait dans les autres régions, surtout les régions adjacentes. On est pratiquement sûrs que nos larves dérivent vers le côté nord de l'Île-du-Prince-Édouard. C'est pourquoi on a été choqués de se faire amputer une partie de la zone 22, assez récemment, sans recevoir aucune compensation. On sait que le homard est une espèce sédentaire, fort heureusement. S'il avait fallu que ce soit une espèce migratoire, je ne suis pas sûr que nous serions aussi fiers de nos stocks que nous pouvons l'être aujourd'hui.

• (0840)

Parce qu'il s'agit d'une espèce sédentaire, nous avons été un peu isolés; nous avons pu travailler par nous-mêmes et récolter nos résultats. Par contre, quand, assez récemment et de façon unilatérale, on nous a amputés d'une partie de notre zone, nous avons trouvé la chose difficile à avaler, d'autant plus que dans certaines zones, ce genre d'efforts ne se fait pas.

Pour ce qui est du retrait des permis, qu'on appelle la rationalisation, vous avez sûrement entendu parler de l'Alliance Atlantique pour le renouvellement des pêches. En tant qu'organisme de pêcheurs des Îles-de-la-Madeleine, nous sommes membres de l'Alliance des pêcheurs professionnels du Québec. Avec l'Union des pêcheurs de Terre-Neuve et les pêcheurs des Maritimes, l'union participe à cette alliance, qui demande justement la mise en oeuvre d'un programme d'action au niveau fédéral. La demande de cet organisme de coalition est surtout axée sur la rationalisation, soit le retrait des permis.

Aujourd'hui, nous voulons vous dire que si un programme d'aide globale est mis en oeuvre par le gouvernement fédéral, il ne faudra pas se limiter à la rationalisation. La restructuration doit être plus large qu'une simple rationalisation. Elle doit inclure une stabilisation. C'est ce qui nous intéresse, aux Îles-de-la-Madeleine. Nous avons fait des efforts de rationalisation dans le passé, et ça n'a pas coûté un sou au fédéral. Nous faisons présentement des efforts relativement à la ressource, en termes d'effort de pêche. Nous sommes en train de rationaliser notre effort de pêche par toutes sortes de moyens, entre autres en diminuant le nombre de nos casiers. Encore là, ça ne coûte pas un sou au fédéral. Pour nous, il serait important que la restructuration comporte une stabilisation.

Merci.

[Traduction]

L'hon. Lawrence MacAulay (Cardigan, Lib.): Merci beaucoup. Nous sommes ravis d'être là.

Il ne fait aucun doute que, s'il est question que le Comité des pêches visite les différentes régions, Raynald va toujours s'assurer de nous faire venir dans les Îles-de-la-Madeleine. Pour ma part, je suis ravi d'être là.

Nous sommes tous de provinces différentes. Moi, je suis de l'Île-du-Prince-Édouard. La pêche au homard présente de graves problèmes dans cette région.

S'agissant des mesures nous autorisant à appâter et à remonter les casiers une seule fois par jour, est-ce vous ou votre organisme qui avez décidé de faire cela?

[Français]

M. Léonard Poirier: Aux Îles-de-la-Madeleine, la plupart des mesures émanent de suggestions des pêcheurs. Comme je l'ai souligné plus tôt, il est important que les leaders des associations soient convaincus et qu'ils convainquent leurs collègues. C'est assez particulier dans le domaine du homard. Vous le savez, étant donné qu'il y a des pêcheurs de homard dans toutes vos localités. Il faut vraiment que les pêcheurs s'approprient les mesures, en soient convaincus. Les mieux placés pour convaincre ces gens sont des pêcheurs, comme ceux qui se trouvent à côté de moi. Ces gens y croient. C'est la façon dont on fonctionne.

[Traduction]

L'hon. Lawrence MacAulay: Je suppose que j'ai fini. Merci.

Le président: Monsieur Blais, vous avez la parole.

[Français]

M. Reynald Blais (Gaspésie—Îles-de-la-Madeleine, BQ): Merci beaucoup.

Bonjour à tous. J'aimerais que vous nous parliez des tableaux que vous nous avez fournis plus tôt et qui portent sur la situation. À mon avis, ils sont très éloquent. Je me rappelle très bien que l'an dernier, vous avez attiré l'attention de la classe politique, des gens du ministère et de ceux des Îles-de-la-Madeleine, en particulier, sur la croissance des dépenses. On parle d'une augmentation en matière de collecte, mais on parle aussi de divers facteurs qui influencent la situation, que ce soit le dollar canadien, le marché américain ou la récession actuelle, qui est très difficile aux États-Unis. Or, on note que la croissance des dépenses est très élevée. Par conséquent, la marge bénéficiaire rétrécit. C'est à un point tel qu'on finit par se poser bien des questions sur la pérennité non pas de la ressource mais des flottilles en général. J'aimerais entendre vos commentaires sur la croissance des dépenses et sur la façon dont le fédéral pourrait intervenir à cet égard.

• (0845)

M. Léonard Poirier: Vous avez parfaitement raison, monsieur Blais. Le graphique est assez éloquent. On note une progression quasi linéaire de l'augmentation des entreprises de pêche au homard. Le graphique illustrant les revenus bruts et les revenus nets nous amène à un constat évident: à partir du début des années 2000, on a l'impression que toute augmentation des revenus bruts ne sert qu'à couvrir les dépenses. Pour ce qui est des dépenses, je vais laisser Mario et Christopher vous dire un mot ou deux sur celles qui les touchent tout particulièrement.

M. Mario Déraspe (président, Association des pêcheurs propriétaires des Îles-de-la-Madeleine): Bonjour, messieurs. Il me fait plaisir d'être ici aujourd'hui.

Dans sa présentation et en répondant aux questions, M. Poirier a dit que les pêcheurs des Îles-de-la-Madeleine n'ont pas à avoir honte de se présenter ici aujourd'hui, étant donné leur bilan de la ressource. Avec le CCRH, on est allés dans toutes les régions. On est un modèle et c'est tout à notre honneur.

Comme vous l'avez dit, monsieur Blais, au fil des ans, la rentabilité est bonne, mais en 2008, il y a eu un effondrement des

marchés. Le revenu du pêcheur est calculé selon la ressource et le prix. On peut contrôler la ressource au moyen de certaines mesures, mais on ne contrôle pas le marché. Il y a eu un affaissement des prix. L'an passé, on a perdu plus d'un dollar par livre. Compte tenu des marges bénéficiaires peu élevées, ça fait mal. De plus, les dépenses augmentent. Si le prix diminue et que les dépenses augmentent, on sera en difficulté. C'est ce qui est arrivé en 2008.

Qu'arrivera-t-il en 2009? On ne le sait pas. On est sur le point de mettre nos casiers à l'eau. Comme un ancien président l'a déjà dit, on ne sait pas si c'est notre faillite qu'on va mener à la mer. On ne connaît pas les prix et on ne sait pas ce qui arrivera dans un mois.

Que peut faire le gouvernement fédéral? Il a certainement une grande responsabilité pour ce qui est des coûts. Par exemple, au fil des ans, le prix des permis est passé de 35 \$ à 750 \$, uniquement pour la pêche au homard. Le prix de certains autres permis est également exorbitant.

Selon nous, pour faire face aux problèmes qu'on a connus l'an dernier, on aurait pu diminuer le coût du permis. Celui-ci pourrait faire l'objet d'un moratoire, ce qui aiderait les pêcheurs. On n'a jamais demandé de subventions directes tant au gouvernement provincial que fédéral. Cette année, on leur demande un coup de main, que ce soit sous la forme d'un allègement temporaire ou d'un moratoire, afin d'aider le marché à se redresser.

Il y a une crise mondiale, et l'industrie de la pêche n'est pas la seule à être en difficulté. On le voit à la télévision. Vous n'avez qu'à penser à l'industrie automobile, qui demande des milliards de dollars. Ce n'est pas ce qu'on demande. On veut un coup de main qui nous permettra de traverser la crise. Notre ressource existe, et lorsque le marché va se replacer, on va continuer comme avant, sans déranger personne.

Passons maintenant au coût des permis et à celui des assurances de bateau. Auparavant, le fédéral avait un programme gratuit. Pourrait-il y avoir des allègements de ce côté? Le coût des appâts est très élevé. Nous devons payer les appâts, nos employés et le carburant. Ce sont des dépenses importantes. C'est à ce chapitre qu'on demande de l'aide. Le fédéral et le provincial doivent faire leur part. De leur côté, les pêcheurs doivent ajuster leurs dépenses, mais ils peuvent le faire jusqu'à un certain point, car ils doivent continuer à fonctionner.

Merci.

• (0850)

[Traduction]

Le président: Je vous remercie.

Monsieur Stoffer, vous avez la parole.

M. Peter Stoffer (Sackville—Eastern Shore, NPD): Merci, monsieur le président.

Merci beaucoup.

Je suis ravi d'être de retour dans la circonscription électorale de M. Blais.

Vous nous dites que vous avez doublé la production de vos homards, et il y a lieu de vous en féliciter. Est-ce du fait d'avoir adopté la méthode du marquage par encoche en V des femelles, ou avez-vous eu recours à d'autres méthodes qui vous auraient permis d'obtenir ce résultat?

[Français]

M. Léonard Poirier: Pour ce qui est de la production des oeufs, c'est uniquement l'augmentation de la taille minimale légale.

[Traduction]

M. Peter Stoffer: Avez-vous recours à la méthode du marquage par encoche en V dans les îles?

[Français]

M. Léonard Poirier: Non, c'est une mesure qui peut être bonne, mais d'un point de vue statistique, du point de vue de l'efficacité, c'est une mesure dont la prépondérance, l'importance est vraiment très limitée. Je ne dis pas que c'est négatif, mais ce n'est pas une mesure dont l'efficacité est grande comparativement à l'augmentation de la taille minimale légale.

[Traduction]

M. Peter Stoffer: Très bien. Combien y a-t-il d'acheteurs de homard dans les Îles-de-la-Madeleine? Combien d'acheteurs différents y a-t-il?

[Français]

M. Léonard Poirier: Il y avait 12 acheteurs au début des années 1990. Il n'y en avait plus que neuf au début des années 2000. Présentement, on parle de six acheteurs potentiels.

[Traduction]

M. Peter Stoffer: Est-ce que la plupart de vos homards sont exportés vers les États-Unis?

[Français]

M. Léonard Poirier: Non, une partie de la production va aux États-Unis et une partie se retrouve sur le marché québécois, principalement à Montréal.

[Traduction]

M. Peter Stoffer: Comme vous le savez, une forte poussée de la population de crabes verts présente des difficultés sur la côte est. Les crabes verts posent-ils également problème dans la zone des Îles-de-la-Madeleine?

[Français]

M. Léonard Poirier: À l'heure actuelle, ce n'est pas problématique ici, aux Îles-de-la-Madeleine. Il y a une présence, mais ce n'est pas endémique. On est en train de prendre beaucoup de mesures pour sensibiliser les arrivants, entre autres les touristes ou d'autres personnes qui viennent en bateau, par exemple en voilier. On prend beaucoup de mesures. Par exemple, on procède au lavage des bateaux de pêche qui iront dans les autres régions. On sensibilise les pêcheurs au besoin de laver leur bateau. Jusqu'ici, ce n'est pas problématique.

[Traduction]

M. Peter Stoffer: Ce sera ma dernière question — d'ailleurs, je vous remercie pour vos réponses à mes autres questions.

Certains nous ont parlé de leurs préoccupations en ce qui concerne l'application de la réglementation en haute mer, soit en collaboration avec le MPO, soit de la part des organismes qui préfèrent pratiquer l'autoréglementation pour ce qui est d'attraper les tricheurs. En quoi consistent vos rapports de collaboration avec le MPO en matière d'application de la réglementation? Avez-vous davantage recours à votre propre association pour faire respecter les règles en haute mer?

● (0855)

[Français]

M. Léonard Poirier: À cet égard, c'est bien un rôle que joue le fédéral au Québec. C'est bien celui-là que nous surveillons. Plus tôt, je disais qu'il y a eu des échecs dans le système de gestion, mais au Québec, le système fédéral de surveillance est efficace pour les Québécois. Je ne sais pas s'il est aussi efficace dans les autres provinces, mais ici, il l'est. Ensuite, il y a une collaboration des pêcheurs. Cela existe peut-être aussi dans les autres provinces, mais il y a une ligne confidentielle pour dénoncer le braconnage. Comme on est dans un petit milieu, c'est important d'avoir cette ligne confidentielle. Une sensibilisation est faite auprès des pêcheurs afin qu'ils dénoncent leurs collègues en utilisant cette ligne. Le fédéral fait aussi une sensibilisation dans les écoles primaires. On sensibilise les enfants, dès leur jeune âge, à l'importance de ne pas braconner, d'avoir un comportement responsable, etc. De ce côté, je dois féliciter le fédéral.

[Traduction]

M. Peter Stoffer: Je vous remercie.

Le président: Merci, monsieur Stoffer.

Monsieur Kamp, vous avez la parole.

M. Randy Kamp (Pitt Meadows—Maple Ridge—Mission, PCC): Merci, monsieur le président.

C'est toujours un plaisir d'être dans les Îles-de-la-Madeleine. Je suis ravi d'être de retour. Je crois savoir que, en plus de votre expertise dans le domaine de la pêche du homard, vous êtes bon joueur de badminton. Je crois comprendre qu'une de vos équipes a eu d'excellents résultats en Gaspésie pendant le week-end.

J'aimerais poser un certain nombre de questions d'éclaircissement. Vous avez mentionné dans votre exposé liminaire que vous avez doublé votre production d'oeufs, ce qui correspond à une des recommandations du CCRH dans son rapport de 1995. Vous dites que vous y êtes parvenus en augmentant la taille minimale légale de pêche. En plus de doubler la production des oeufs, avez-vous donné suite à la recommandation du CCRH selon laquelle 50 p. 100 des femelles devaient pouvoir atteindre la maturité avant de devenir disponibles pour la pêche? Je pense qu'on parle éventuellement de deux tailles différentes mais, selon vous, est-ce la cas ici dans la ZPH 22?

[Français]

M. Léonard Poirier: Selon les modèles d'évaluation scientifique de Pêches et Océans, on a doublé la production d'oeufs en augmentant la taille minimale légale, ce qui est normal. J'ai expliqué au début que les femelles arrivent à maturité sexuelle quand elles atteignent une certaine longueur de carapace. Nos homards ont atteint cette longueur, mais ceux de plusieurs régions aux environs des Îles-de-la-Madeleine ne l'ont pas atteinte. C'est la première chose qu'on doit faire si on veut conserver la ressource.

C'est inacceptable. On peut bien prendre toutes les mesures possibles, par exemple la *v-notch*, dont j'ai parlé plus tôt et qui est non négligeable, mais l'impact de ces mesures est trop moindre par rapport à la taille minimale légale. Le gouvernement fédéral et les pêcheurs des autres provinces doivent prendre leurs responsabilités: les homards doivent atteindre une plus grande taille, c'est-à-dire la taille de la maturité sexuelle.

Le CCRH vient ensuite parler aux pêcheurs des îles de l'effort de pêche, ce qui est vrai et même pire partout ailleurs. Une fois qu'on a mis de côté la production d'oeufs, on fait appel à l'effort de pêche. L'effort de pêche est dangereux, mais dans les autres provinces, il est mis en évidence à cause des difficultés financières et de la crise. C'est ce dont il est question, quand on parle de rationalisation.

On a rationalisé nos activités non en fonction des crises, mais pour protéger la ressource. Il faut ramener le débat sur la protection du homard, tant sur le plan de sa taille que sur celui de l'effort de pêche, ce qui va libérer les marchés et aplanir les difficultés financières.

• (0900)

[Traduction]

M. Randy Kamp: S'agissant de la taille minimale, y a-t-il une incidence sur vous, ici dans la ZPH 22, lorsqu'une ZPH avoisinante — au large de l'Île-du-Prince-Édouard, mettons — prévoit une taille minimale inférieure?

[Français]

M. Léonard Poirier: Bien sûr, l'impact se fait sentir principalement sur les marchés, mais chez nous, c'est l'inverse qui se produit. Nos homards sont plus productifs à cause de la dérive de leurs larves qui viennent enrichir la partie nord de l'Île-du-Prince-Édouard, ce qui donne à penser que la ressource est meilleure qu'ils ne le pensent. Cela ne doit pas les empêcher de prendre leurs responsabilités. Il faut y aller en fonction du patron biologique de leur propre zone.

[Traduction]

M. Randy Kamp: Merci.

Dans un autre ordre d'idées, je m'interroge sur le fait qu'il ne semble pas y avoir une très bonne évaluation de la taille des stocks ou de la biomasse, et je pense que tout le monde est d'accord à ce sujet. Il me semble qu'il devient difficile de bien gérer la pêche si on ignore l'importance des stocks de poissons ou, dans ce cas-ci, de homards. Les estimations s'appuient généralement sur le débarquement, les calculs du coût de l'unité, d'effort de pêche, etc.

Êtes-vous d'accord avec la conclusion du CCRH selon laquelle le régime actuel de contrôle des intrants ne permet pas de contrôler l'augmentation du taux d'exploitation? Il est évident que les deux sont liés. Vous avez dit tout à l'heure que vous avez de bonnes mesures de contrôle des intrants, mais est-ce suffisant? Y a-t-il lieu d'aller plus loin, à votre avis, pour être en mesure de bien mesurer les stocks et pour trouver d'autres moyens de contrôler le taux d'exploitation?

[Français]

M. Léonard Poirier: Je ne sais pas si c'est le cas dans les autres provinces, mais ici, il y a de très bonnes évaluations des divers moyens en ce qui a trait aux débarquements. Grâce aux plongées et à la pêche avec chalut, les scientifiques ont une bonne idée de ce qui se trouve dans les fonds marins. On sait ce qui se passe. Cela peut être matière à discussion, mais je crois bien que les scientifiques ont une bonne idée de la quantité de homard ou de la biomasse du homard.

L'ensemble des outils à notre disposition nous permet d'exercer un plein contrôle. Dans une équation, certaines variables pèseront beaucoup plus que d'autres, en termes de pourcentage. Les dernières variables deviennent négligeables. Même si on en ajoute, c'est négligeable. Il s'agit de trouver les bonnes, celles qui feront le poids dans le système.

Indirectement, si vous pensez à ce qu'on appelle les contingents par entreprise dans une pêche comme celle du homard, c'est non. C'est non actuellement parce que le système de contingent par

entreprise s'applique là où il y a d'énormes ou d'importants volumes par unité d'entreprise. Ce n'est pas applicable lorsque la ressource est étalée sur un grand nombre d'entreprises, auquel cas on est mieux d'utiliser le système actuel. On ne peut pas rentabiliser un système de quotas par entreprise étalés sur un grand nombre d'entreprises. À preuve, jusqu'à ce jour, cela touche uniquement les pêches semi-hauturières en Nouvelle-Écosse. Ce n'est pas un système qu'il faut prendre en considération à l'heure actuelle pour la pêche au homard. Il n'y a pas de preuve absolue que ce système soit beaucoup mieux quant au contrôle de l'effort de pêche.

• (0905)

[Traduction]

M. Randy Kamp: J'ai une petite dernière question à poser.

Avez-vous pris des mesures en vue d'obtenir la certification MSC dans votre région? Si vous l'obteniez, le prix du homard serait-il susceptible de changer, voir même de s'améliorer, à votre avis?

[Français]

M. Léonard Poirier: Il faut se méfier des solutions dont on prétend qu'elles sauveront l'industrie. Les modes passent et il faut s'en méfier. À un moment donné, tout le monde utilise certains termes. Lorsqu'ils se démodent, on en sort d'autres. Cette fois-ci, on parle d'un organisme. Notre position à ce sujet est qu'on fait beaucoup de lobbying autour de cette marque. Dans certaines pêcheries, par exemple la pêche à la crevette, on n'a pas d'autres choix. Bien souvent, la crevette est vendue en Europe, c'est déjà installé en Europe, les lobbyistes l'ont implantée là-bas. C'est un peu comme le lobby contre la chasse aux phoques: il est difficile de le renverser. Je peux comprendre ça. Si tu veux vendre ta crevette, vas-y.

Dans le cas du homard, à l'heure actuelle, c'est à qui va se garrocher pour être le premier à tenter de profiter de ce supposé sauveur. C'est tant mieux pour le premier qui y arrivera, mais quand tout le monde y arrivera par la suite, il n'y aura plus aucun avantage. Le seul avantage, ce sera des dépenses additionnelles pour les entreprises de pêche.

Nous avons une grande crainte. À l'heure actuelle, toutes ces évaluations nécessaires pour répondre aux normes du MSC sont réalisées par Pêches et Océans Canada. Je ne parle pas des 200 000 \$ qu'on paie seulement pour embarquer dans la démarche. Je parle de tout ce qui est exigé pour répondre aux normes de façon continue la troisième, quatrième, cinquième, sixième et septième année. À l'heure actuelle, tout cela est défrayé par Pêches et Océans. Qu'arrivera-t-il si l'on se dirige de plus en plus vers des rationalisations gouvernementales ou autres? On a mentionné combien de programmes étaient payés par le fédéral. Il faut aussi penser aux assurances. On conserve le service de boîte à Terre-Neuve, en vertu de la Constitution, mais ailleurs on l'a perdu. Perdra-t-on un jour ces évaluations qu'on devra dorénavant défrayer?

Il faut être prudent à l'égard de ces modes. On a été les premiers au chapitre de la conservation, mais pour ce qui est du lobby, on n'est plus là.

[Traduction]

Le président: Monsieur MacAulay.

L'hon. Lawrence MacAulay: Merci beaucoup. Excusez-moi de mon absence. Je viens de revenir dans la salle. Nous parlions du total autorisé des captures par bateau pour la pêche au homard. Envisagez-vous de faire la promotion de ce concept? Les pêcheurs seraient-ils d'accord?

M. Christopher Clark (Association of Inshore Fishermen of the Magdalen Islands): Je ne pense pas qu'ils le seraient dans ma région.

● (0910)

L'hon. Lawrence MacAulay: Monsieur Clark, si vous acceptez d'intervenir, je voudrais que vous nous expliquiez en quoi consistent les coûts vous devez supporter depuis plusieurs années, quelles en sont les conséquences pour la pêche et quelles mesures devaient être prises, selon vous, pour que... Pourriez-vous répondre à la question en tenant compte de l'évolution du prix du poisson que vous vendez et des frais que vous avez dû absorber au cours des dernières années?

M. Christopher Clark: D'abord, je me présente devant vous à titre de représentant de l'Association des pêcheurs de la côte. Nous avons environ 80 membres et 320 permis de pêche dans les îles. Dans notre localité, nous avons également une coopérative de pêcheurs qui a joué un rôle important pour ce qui est de maintenir des prix concurrentiels dans les îles. Notre coopérative compte 76 membres. Ce printemps, l'AQIP lance une nouvelle initiative en vue de contrôler de nouveau le prix du homard dans la région. Cette dernière veut fixer un prix maximum, et nous n'y sommes pas favorables, pour des raisons évidentes. Les profits provenant de l'achat de nos produits sont répartis entre les membres de la coopérative.

L'hon. Lawrence MacAulay: Excusez-moi de vous interrompre, mais le fait est que votre rendement a aussi diminué au cours des dernières années. Vous nous dites qu'ils voudraient fixer un prix maximum. Ont-ils annoncé publiquement leur désir de faire cela? Je vis aux côtés de pêcheurs depuis toujours et je sais que ces derniers soupçonnent, peut-être à juste titre, que le prix a parfois été un peu manipulé, faute d'un meilleur terme. Êtes-vous en train de me dire qu'ils admettent ouvertement qu'ils souhaitent fixer un prix maximum?

M. Christopher Clark: Il s'agit d'une négociation entre l'association des acheteurs et le gouvernement, bien entendu. Pour le moment, il ne s'agit pas d'une discussion publique.

S'agissant de la rentabilité de la pêche, qui était le sujet de votre question, au cours des deux dernières années, le prix du homard a baissé d'environ 2 \$ la livre chaque année. Avec l'avènement de la récession, nous avons compris à l'automne dernier qu'il est fort possible qu'il y ait une autre baisse cette année. En même temps, les frais d'exploitation de nos bateaux augmentent.

Leonard a mentionné tout à l'heure l'accroissement du nombre de débarquement dans les îles. Les captures ont atteint un sommet au début des années 1990, à l'époque où les pêcheurs ont acquis de plus grands bateaux et de nouveaux engins de pêche, et à ce moment-là, beaucoup de pêcheurs se servaient de casiers à homard à double entrée. C'est pour cette raison que ces casiers-là ont été interdits par la suite dans le contexte des mesures de conservation qui ont été mises en vigueur. Il y a eu une légère reprise du point de vue des débarquements, mais la rentabilité des pêcheurs de homard est en baisse depuis environ cinq ans. C'est une grave préoccupation pour nous tous.

Il a également été mentionné que le coût des permis est élevé, soit 750 \$ par an dans notre région; j'ai entendu dire que nous avons les droits de permis les deuxièmes plus élevés du Canada. Donc, pour nous, c'est une charge lourde.

Le prix du carburant a également été mentionné. Ce coût comporte encore énormément de taxes, et nous sommes d'avis que, si les taxes étaient supprimées, les pêcheurs pourraient plus facilement s'en sortir.

L'hon. Lawrence MacAulay: Le président est très tolérant; il va nous donner à nous tous un mois de temps de parole.

Des voix: Oh, oh!

● (0915)

Le président: Monsieur MacAulay, vous voulez intervenir brièvement?

L'hon. Lawrence MacAulay: Si nous sommes tous là, c'est parce qu'il a été question des stocks. Dans une semaine ou deux, on va peut-être nous dire qu'il n'y a pas énormément de stock dans les congélateurs. C'est une simple question d'offre et de demande. Si quelqu'un veut ce produit, il faudra qu'il le paie. Ce dont nous voulons nous assurer, et ce que je juge bien important, c'est que l'on n'évoque pas certaines raisons pour faire baisser le prix. Nous voulons nous assurer que vous recevez le meilleur prix possible. Chaque membre de ce comité veut que ce soit le cas, et nous voulons donc nous renseigner le mieux possible pour que la vérité soit connue, à savoir que vous fournissez la quantité de homard nécessaire pour répondre à la demande, et que s'il en faut...

Monsieur Poirier, vous voulez ajouter quelque chose? Je suis vaincu que le président vous permettra de le faire.

Le président: Monsieur Poirier, vous avez la parole.

[Français]

M. Léonard Poirier: J'aimerais faire un commentaire en relation avec le vôtre. En 25 ans, j'ai remarqué une désorganisation totale de cette industrie. Au Canada, l'industrie du homard est l'une des industries les plus désorganisées. Si cette industrie était organisée à l'exemple de l'industrie des produits laitiers, elle aurait un pouvoir énorme. Pour l'instant, c'est du chacun pour soi, du bout du quai jusqu'au consommateur. C'était évident lorsqu'on a assisté, dernièrement, aux réunions que tente d'organiser ce qu'on appelle la Table ronde sur le homard qui, elle, est issue de la table ronde des produits de la mer. Cela provient des Tables rondes sur la chaîne de valeur d'Agriculture et Agroalimentaire Canada. Il s'agit donc d'une initiative. Il y a une désorganisation totale, mais à mon avis, il sera impossible d'organiser cela de l'intérieur seulement. Je ne veux pas être pessimiste.

Si j'avais une suggestion à faire, ce serait de travailler pour fusionner agriculture et pêche pour miser sur les trois capitaux que sont le capital produit alimentaire, c'est-à-dire mer et terre; le capital humain, c'est-à-dire les pêcheurs et les agriculteurs; le capital sécurité de revenu, c'est-à-dire tous les programmes de soutien qui existent. Si c'est trop lourd, délestez-vous de la Garde côtière et envoyez-la, s'il le faut, à la Défense nationale. Délestez-vous des infrastructures portuaires et, s'il le faut, envoyez-les à Travaux publics. Rapprochez le capital humain et le produit alimentaire. C'est ce qui devrait être fait. On a fait un ministère pour les quais, mais on n'a pas fait de ministère pour le produit. On ne s'occupe pas de la conservation, on s'occupe d'autres choses. Sinon, tout ce qu'on fera, ce sera du baratin.

Merci.

[Traduction]

Le président: Je vous remercie.

Monsieur Lévesque.

[Français]

M. Yvon Lévesque (Abitibi—Baie-James—Nunavik—Eeyou, BQ): Monsieur Poirier, vous me sidérez.

M. Léonard Poirier: Vous en voulez, des solutions?

M. Yvon Lévesque: C'est une bonne chose. À un certain moment, on a accusé le Bloc de se plaindre et de ne pas présenter de solutions. Je n'aimerais pas qu'on accuse les pêcheurs de la même chose.

Tout à l'heure, vous avez parlé d'un nombre de casiers minimal sur un longueur de ligne maximale. Voulez-vous parler d'une longueur maximale de 56 mètres avec un maximum de huit casiers?

M. Mario Déraspe: Je répondrai à la question, si vous me le permettez. C'est une mesure qui paraît anodine, mais elle a été très importante dans la diminution de l'effort de pêche.

Selon moi, cette mesure et la diminution de la taille des casiers sont les deux principales mesures visant à diminuer l'effort de pêche. Il faut bien comprendre qu'auparavant, on donnait libre cours à chaque pêcheur. Certains pêcheurs avaient même 75 lignes de quatre casiers. Il faut comprendre que lorsqu'on a plus de lignes — ce qu'on appelle les *trawls* —, on a moins de casiers, mais on couvre plus de terrain. Cela a été ramené à un minimum de sept casiers par ligne, c'est-à-dire par *trawl*. En plus, on a imposé une distance maximale de huit brasses entre les casiers, soit 48 pieds, et la ligne complète ne doit pas dépasser 56 brasses.

• (0920)

M. Yvon Lévesque: Cette mesure est-elle spécifique à la zone de pêche d'ici ou s'applique-t-elle à toutes les zones de pêche?

M. Mario Déraspe: Cela ne s'applique nulle part. Dans certaines régions, c'est même un casier par bouée. Ces mesures s'appliquent seulement à cette zone-ci, la zone 22.

J'aimerais insister sur une chose. M. Poirier l'a mentionnée à deux reprises, mais c'est important. Dans d'autres régions, notamment en Gaspésie, on retrouve beaucoup de petites zones, appelées « zonettes ». Cela représente un danger. Si une zone veut prendre une mesure et que l'autre ne veut pas, cela a des conséquences sur l'autre, parce que c'est le même homard. C'est pourquoi il est difficile d'en arriver à des ententes.

Ici, dans la zone 22, on a un privilège. Autour de l'île, on retrouve une espèce sédentaire. Je répète qu'on est 325 pêcheurs à avoir le privilège d'exploiter une ressource. Certains appellent cela un permis, mais en réalité, c'est un privilège que le gouvernement canadien octroie aux pêcheurs. Or, ce privilège vient avec la responsabilité de conserver une ressource en santé pour les futurs pêcheurs. C'est d'ailleurs ce qu'on a toujours défendu, et les associations y ont sensibilisé les pêcheurs. On a inventé pour cela un beau grand mot: la pérennité. Je peux vous assurer que mon père et mon grand-père savaient très bien qu'il fallait qu'il reste du homard dans l'eau si je voulais en pêcher plus tard. Cela a été ancré non seulement dans mes moeurs et mes activités, mais aussi dans celles d'une génération, d'une autre époque. On a accordé une grande importance à ces mesures.

Ce n'est pas toujours facile, mais tous les pêcheurs des petits villages, dans les différentes régions, parlent le même langage et sont capables de s'expliquer. Si tu veux pêcher et que tes enfants pêchent à leur tour, tu dois faire attention et protéger la ressource. C'est la mentalité qui est ancrée ici, aux îles.

M. Yvon Lévesque: Je pourrais vous écouter toute la journée, monsieur Déraspe; vous avez certainement un paquet de choses à nous dire, mais je dois vous interrompre. Comme il ne me reste qu'une minute, je poserai deux questions de suite.

M. Poirier a parlé du contrôle qu'exerçait le Québec auparavant et du transfert qui s'est fait au fédéral. Cela a semblé nuire un peu à l'effort déployé pour avancer dans les contrôles que vous aviez ici. À l'époque où le Québec avait le contrôle, aviez-vous plus de pouvoirs qu'à l'heure actuelle? C'est ma première question.

Ma deuxième question traite des coûts. Avez-vous trouvé et proposé au gouvernement une manière de compenser l'augmentation des coûts, ou même une solution récurrente qui pourrait s'appliquer, compte tenu des circonstances?

M. Léonard Poirier: Quant à la première question, j'ai souligné que dans le cas des autres espèces, le rapatriement a été plus nuisible qu'autre chose. En ce qui concerne le homard, je le souligne à nouveau, on a réussi, compte tenu que c'est une espèce sédentaire, à bien fonctionner avec le ministère de Pêches et Océans sur le plan local. De ce côté, cela n'a pas été nuisible du côté du homard, mais c'est dû en grande partie aux efforts des leaders et des pêcheurs.

La question qui m'apparaît importante aussi, c'est la deuxième, c'est-à-dire la question des coûts. Lorsqu'il y a eu une crise, en 1990, on a fait le tour du fédéral et on n'a reçu aucune aide. Le seul qui soit venu en aide aux pêcheurs lors de la crise de 1990, qui ressemblait beaucoup à celle-ci, a été le gouvernement provincial, en vertu d'une aide *ad hoc*, parce qu'il n'existe pas de programme de sécurité comme il en existe en agriculture, et ce, tant du côté provincial que du côté fédéral. On sait très bien que le fédéral participe, qu'il transfère aux provinces des fonds pour que celles-ci mettent en place des programmes de sécurité, ce qui n'existe pas en matière de pêches, à l'exception bien sûr du programme de l'assurance emploi. Mais c'est autre chose: il faudrait débattre des avantages et inconvénients.

Ce que je veux dire, tout simplement, c'est que tant et aussi longtemps qu'il n'y aura pas un rapprochement des deux ministères, soit Agriculture et Agroalimentaire et Pêches et Océans, pour mieux positionner l'humain dans la question, il faudra fonctionner par subventions. Il y a une problématique majeure à l'heure actuelle. Vous êtes en place, vous faites la promotion de subventions qui ont été distribuées dans le milieu, mais il y a un problème majeur au chapitre du canal de distribution. Cela doit aussi être corrigé; vous avez un rôle à jouer à cet égard. On ne peut pas y échapper: à chacun son rôle. Prenez le temps quand même d'agir.

Le dernier programme qui a été accordé l'a été via Développement économique Canada. Je vais prendre l'exemple du Québec. Cela a été transféré au ministère du Développement économique et de l'Innovation. La même chose a dû être faite dans les autres provinces. De là, c'est allé à des organismes socioéconomiques. Finalement, le secteur de la forêt en a bénéficié. Les pêches, parce qu'on est désorganisé, ont obtenu zéro. Certains disent qu'il y a encore un milliard de dollars, dont 200 et quelques millions pour le Québec. Quant à cela, si on choisit de fonctionner ainsi, il serait tout aussi bien de prendre le canal du passé, c'est-à-dire que le gouvernement transfère les fonds à son propre ministère, Pêches et Océans, et que ce dernier le transfère directement à l'industrie. Nous ne sommes pas intéressés à ce que notre argent soit perdu dans toutes sortes d'organismes où nous ne sommes pas représentés, faute d'organisation. Si vous voulez nous aider, c'est bien. Sinon, que voulez-vous?

Comme Mario l'a dit, son père le savait et on le sait: on sait qu'il faut prendre des mesures. Le plus gros impact est au niveau financier. Vous en avez transféré dans toutes les autres industries.

• (0925)

[Traduction]

Le président: Pourriez-vous conclure, s'il vous plaît?

[Français]

M. Léonard Poirier: Faites en sorte que le peu qui est dévolu aux pêches se rende aux pêcheurs. Autrement...

Merci.

[Traduction]

Le président: Je vous remercie.

Monsieur Stoffer.

M. Peter Stoffer: Merci, monsieur le président.

En 2000, j'ai fait le tour du Canada atlantique pour demander aux pêcheurs du homard, par écrit et en personne, s'ils seraient favorables à l'idée d'un conseil de commercialisation du homard. À cette époque, la grande majorité des pêcheurs du homard et leurs familles ont dit non, pas question; ils ne voulaient rien savoir de la gestion de l'offre et ils étaient bien satisfaits du caractère concurrentiel de leur industrie.

Je n'ai pas pu m'empêcher de remarquer que, dans certaines régions de la province de la Nouvelle-Écosse, d'après les médias, les pêcheurs se réunissent pour parler de l'idée de créer des offices de commercialisation du homard, c'est-à-dire un système de gestion de l'offre semblable à celui qui existe dans l'industrie laitière.

Bien sûr, l'un des problèmes potentiels d'un système de gestion de l'offre, c'est que, contrairement à l'industrie laitière, où nous savons combien il y a de vaches, combien elles produisent et dans quelles fermes, etc., dans l'industrie de la pêche du homard, comme le disait si bien mon collègue, M. Kamp, nous ignorons en quoi consiste la biomasse actuelle et le nombre de homards qui peuvent être pêchés. Voilà qui pourrait éventuellement poser problème.

L'idée d'établir un système de gestion de l'offre pour l'industrie de la pêche du homard, un office de commercialisation du homard, ou quelque chose du genre, vous intéresse-t-elle?

[Français]

M. Léonard Poirier: Si chaque province agit de son côté, ça va, car ce n'est pas de compétence fédérale, mais au niveau fédéral, il y a des préalables. Il faut d'abord que les ministères concernés se regroupent, soit Agriculture et Agroalimentaire et Pêches et Océans.

Autrement, on est dans un ministère où un lobby est organisé. Contre le Fisheries Council on Fisheries, les pêcheurs ne font pas le poids. Une simple structure comme la table ronde sur les pêches, dont j'ai parlé plus tôt, est contrôlée uniquement par ce conseil, où les pêcheurs ne sont pas les bienvenus. Il faudrait au moins que les organisations soient renforcées. Sinon, au niveau canadien, je n'y crois pas.

Il y a deux aspects: la gestion de l'offre — comme les produits laitiers — et la négociation des prix. On n'est pas obligé de recourir à la gestion de l'offre, qui serait de plus en plus contestée. Quand il est question de gestion de l'offre, il faut connaître la quantité de produits, etc. Les pêcheurs peuvent suivre l'exemple du Québec: créer un office de commercialisation et se contenter — et c'est déjà beaucoup — de négocier les prix, c'est-à-dire faire en sorte d'obtenir un prix adéquat. Ça ne veut pas dire un prix qui met en danger les entreprises, mais un prix adéquat.

Avec l'Union des producteurs agricoles, l'agriculture est fortement organisée, au Québec. Notre association de pêcheurs, elle, ne peut même pas se payer un employé permanent. Cela n'a aucune mesure commune avec le lobby du Fisheries Council of Canada. On ne peut même pas faire de représentation pour les pêches à Ottawa. On nous a offert de l'argent pour la main-d'oeuvre, mais on n'a pas le droit de faire de représentation pour les pêches. On ne peut que donner de la formation aux pêcheurs.

Où est le lobby des pêcheurs, face à ces lobbyistes?

• (0930)

[Traduction]

M. Peter Stoffer: Monsieur le président, c'était peut-être un problème de traduction, mais j'ai entendu que M. Poirier disait qu'aucun membre du CCRH n'est pêcheur. Je voulais simplement vous faire savoir que nous avons rencontré le CCRH et que deux d'entre eux nous ont dit qu'ils sont pêcheurs. Je voulais vérifier l'exactitude de cette information.

[Français]

M. Léonard Poirier: Je ne parle pas du CCRH, mais du conseil qui représente les industriels de la pêche du Canada.

[Traduction]

M. Peter Stoffer: Très bien. Merci beaucoup.

Monsieur, pourriez-vous me dire quel est le coût total d'une entreprise ici, y compris le bateau, les casiers, et tout? Quel est le coût total, en tenant compte des droits de permis, etc.? Je voudrais essayer d'établir une comparaison avec le coût dans le sud-ouest de la Nouvelle-Écosse, à l'Île-du-Prince-Édouard ou au Nouveau-Brunswick. Si quelqu'un voulait intégrer l'industrie et devait se procurer un bateau, un permis de pêche, les engins de pêche, etc., combien cela lui coûterait aux Îles-de-la-Madeleine?

[Français]

M. Léonard Poirier: Le coût d'une entreprise est passé de 25 000 \$ en 1983 à 300 000 \$, 25 ans plus tard.

[Traduction]

M. Peter Stoffer: Je suis d'accord avec vous. Par contre, je ne suis pas d'accord avec vous quand vous dites que les ministères de l'Agriculture et des Pêches et Océans devraient fusionner; je pense que la garde côtière pourrait faire partie du ministère des Transports, et que le service de l'aquaculture pourrait éventuellement être fusionné avec le ministère de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire. Mais, fusionner les deux ministères, comme vous le dites, me semble assez problématique. Mais merci de votre suggestion.

Le président: Je vous remercie.

Monsieur Calkins.

M. Blaine Calkins (Wetaskiwin, PCC): Merci, monsieur le président.

J'ai une question pour vous, monsieur Poirier. Il y a une chose qui m'a frappé dans vos notes: vous dites que la stabilité revêt une très grande importance pour les pêcheurs. J'imagine que vous parlez de la stabilité économique, de la nécessité d'avoir des revenus prévisibles. Je regarde le 4^e graphique, qui indique les revenus nets pour l'entreprise. Si l'on remonte un peu dans le temps, c'est-à-dire la période de 2002 à 2006, les résultats ne sont pas trop mauvais.

Ensuite, vous parlez de l'agriculture. Pour ma part, je suis originaire de l'Alberta. Vous parlez de votre désir de faire fusionner les ministères de l'Agriculture et des Pêches pour que vous puissiez accéder aux programmes de stabilisation du revenu. À ce sujet, je peux vous assurer qu'il n'y a personne qui appelle mon bureau en disant: « Je reçois trop d'argent grâce aux programmes de soutien agricole ». Je veux donc vous mettre en garde. Vous risquez de ne pas les trouver très satisfaisants.

Par contre, il existe un programme qui a été supprimé pendant un certain temps, soit le CSRN, ou le Compte de stabilisation du revenu net. Il a été supprimé, mais nous avons récemment mis en place un programme semblable. Ce nouveau programme s'appelle Agri-investissement. Ce compte permet aux agriculteurs, les bonnes années, de mettre de côté de l'argent dans un compte à imposition reportée, de sorte que, les mauvaises années, ou les années où leurs revenus sont en baisse, ils peuvent avoir recours à l'argent dans leur compte pour payer les impôts. Cela permet de stabiliser les revenus de l'agriculteur.

Existe-t-il un programme semblable destiné aux pêcheurs?

• (0935)

[Français]

M. Léonard Poirier: Malheureusement, non. Ça semble peut-être une idée novatrice dans le domaine statique de la pêche, mais il reste que dans certains pays, fusionner les deux ministères est une chose qui se fait. Ça se fait aussi dans des provinces, par exemple à l'Île-du-Prince-Édouard et au Québec. Au Québec, on a fusionné les pêches et l'agriculture. Un pas a été fait, mais l'intégration financière n'est pas terminée. À l'heure actuelle, on n'a accès à aucun programme de stabilisation. D'autre part, comme vous le savez, une participation du fédéral est nécessaire. En général, quand les provinces mettent des programmes sur pied, une participation fédérale est requise. C'est là qu'on nous ferme la porte. C'est du moins la belle excuse qu'on nous sert, du côté provincial, pour la fermer. C'est relié au fait que la filière est mal définie.

[Traduction]

M. Blaine Calkins: Très bien.

Monsieur Allen voudrait poser quelques questions.

[Français]

M. Mike Allen (Tobique—Mactaquac, PCC): Merci beaucoup. Je suis très heureux d'être présent aujourd'hui. C'est la première fois que je viens aux Îles-de-la-Madeleine.

[Traduction]

Je suis ravi d'être dans votre circonscription électorale, monsieur Blais. Merci beaucoup.

J'ai une ou deux questions à vous poser. La première porte sur le Programme de rachat et l'autorationalisation de la flottille de pêche par l'entremise de ce programme. Monsieur Poirier, pourriez-vous nous en parler? Cette initiative a-t-elle été lancée en 2006 ou environ? Quels étaient les mécanismes liés au rachat, et quels résultats ce programme a-t-il donnés en ce qui concerne les pêcheurs?

[Français]

M. Léonard Poirier: Je ne suis pas un spécialiste des programmes de rachat et de rationalisation. Nous avons toujours favorisé le maintien de nos bateaux. D'une certaine façon, nous avons procédé à une rationalisation, mais pas par l'entremise de ces programmes. Nous n'avons pas reçu de fonds de cette façon. Quoi qu'il en soit, il y a eu des ratés. Plusieurs programmes ont été réalisés. Le dernier a semblé plaire à certains, mais n'a pas eu l'efficacité escomptée. On pensait pouvoir retirer davantage de bateaux. Il faut préciser que ce n'était pas destiné spécifiquement au homard. L'objectif était surtout de retirer des permis pour le poisson de fond, du moins au Québec. Les retombées n'ont pas été à la hauteur de ce qu'on espérait, même si certains bateaux ont été retirés. En effet, il y a eu des complications. Il y avait un programme de rachat de permis pour le poisson de fond et un programme d'allocations temporaires pour le crabe des neiges. Ce dernier avait été mis en oeuvre, au départ, pour contribuer à créer un fonds de stabilisation. Nous étions parmi les premiers à mettre sur pied un tel projet.

Ce fameux programme d'allocations pour le crabe a été détourné au fil du temps, supposément dans le but d'aider des flottes de pêche de poisson de fond en difficulté au Québec. Quand est arrivé le programme de rachat de permis, étant donné qu'on avait promis des allocations constantes pour le crabe, les pêcheurs n'ont pas voulu se retirer pour quelques milliers de dollars, même s'ils provenaient du fédéral. C'est l'oeuf ou la poule. En bonne partie, les gens ont préféré demeurer dans le système et bénéficier des allocations relatives au crabe des neiges qui, à l'origine, devaient servir à la stabilisation. Le but n'était pas de stabiliser des gens pour qui, sur le plan économique, il était impossible de continuer. En effet, comme M. Déraspe l'a souligné, un programme d'aide financière doit permettre à des gens qui traversent une période difficile de se remettre sur pied et continuer. On ne parle pas d'une aide à vie; ce n'est pas éternel. Quand les prix baissent et qu'on aide ces entreprises à traverser la crise, c'est compréhensible, mais encore faut-il que la ressource soit là quand les marchés et les entreprises redémarrent. Dans le cas contraire, s'il s'agit d'un problème de ressource, je peux comprendre qu'il faille retirer... C'est la raison pour laquelle la situation est devenue compliquée. Il faut faire en sorte que ces choses ne se reproduisent plus. S'il y a des programmes de rachat, ils doivent être efficaces, de sorte que les gens soient réellement tentés de répondre à ces offres.

• (0940)

[Traduction]

Le président: Merci beaucoup.

Notre temps est écoulé.

Je voudrais donc vous remercier, au nom de tous les membres du comité, de votre présence ce matin et de vos conseils.

Encore une fois, merci.

Nous allons prendre quelques minutes pour une pause-santé pour permettre aux prochains témoins de s'installer.

- _____ (Pause) _____
-
- (0950)

Le président: Nous allons reprendre nos travaux.

J'ai oublié de mentionner quelque chose tout à l'heure, et je m'excuse de ne pas l'avoir signalé aux membres du groupe précédent — monsieur Blais, peut-être pourriez-vous le leur faire savoir — que nos délibérations sont enregistrées aujourd'hui. Donc, si vous aimeriez recevoir la transcription de nos audiences, vous pourriez le faire en vous mettant en rapport avec le greffier. Je vous dis cela à titre d'information seulement.

Nous accueillons maintenant les représentants de Madelimer.

Monsieur Chevarie, je vous cède la parole. Je vous invite également à nous présenter votre collègue.

[Français]

M. Jacques Chevarie (directeur général, Cap sur Mer):

Bonjour, tout le monde. Mon nom est Jacques Chevarie et je suis le président de Cap sur Mer. Cela a changé dernièrement. C'est une entreprise qui comprend trois plans de transformation, ceux de Grande-Entrée, Havre-aux-Maisons et Gros Cap. À mes côtés se trouve Marc Gallant.

M. Marc Gallant (directeur financier, Cap sur Mer):

Bonjour, tout le monde. Je suis Marc Gallant, directeur financier de l'entreprise Cap sur Mer.

M. Jacques Chevarie: Nous sommes un peu pris au dépourvu parce que nous n'avons été avisés que la semaine dernière que nous devions venir ici. Nous sommes quand même des habitués de la transformation, de l'achat et de la vente du homard, mais nous n'avons rien préparé. Le groupe qui est passé avant nous vous a à peu près tout dit sur la conservation. C'est un très bon exemple de ce qui se fait. C'est d'ailleurs l'une des seules espèces que je connais à avoir été gérée par des pêcheurs et des scientifiques, et Pêches et Océans a très bien collaboré; c'est tout à son honneur. C'est à peu près la seule espèce autour des Îles-de-la-Madeleine qui demeure, parce que toutes les autres ont à peu près disparu: le poisson de fond, le poisson pélagique, etc. Et les pêcheurs n'ont pas eu grand-chose à dire là-dedans, je tiens à le souligner. C'est un bel effort et c'est tout à leur honneur.

Du côté du homard, aux Îles-de-la-Madeleine, bon an mal an, on travaille avec environ 5 millions de livres. Cela se maintient depuis plusieurs années. C'est certain que la pêche n'est pas longue. Contrairement aux autres provinces, on n'a pas beaucoup de crabe non plus. Environ 1 million ou 1,3 million de livres de crabe appartiennent aux Îles-de-la-Madeleine. Je dirais que c'est avec les allocations données; ce n'est pas seulement un contingent permanent. Si on considère la ressource, celle-ci diminue toujours.

Nous aimerions peut-être examiner les dépenses que nous avons aux Îles-de-la-Madeleine par rapport aux autres provinces. Même si on est en état de crise et que cela s'amplifie, nous sommes des insulaires, donc, nous avons deux îles à traverser si nous voulons sortir: les îles de la Madeleine mais aussi l'île du Prince-Édouard.

Les gens de l'île trouvent que c'est une dépense, mais pour nous, c'est encore plus loin. C'est plutôt sur cet aspect de la question que j'aimerais que l'on s'attarde. J'aimerais répondre à vos questions.

Je pourrais demander à Marc s'il a autre chose à ajouter.

M. Marc Gallant: J'aimerais peut-être seulement faire un petit résumé de notre entreprise. On transforme plusieurs espèces, en particulier le homard, entre autres le homard des Îles-de-la-Madeleine. On est en processus de fusion de deux entreprises des Îles-de-la-Madeleine, les Pêcheries Gros Cap et Madelimer. Comme M. Chevarie vous le disait plus tôt, notre nouveau nom sera Cap sur Mer. On se regroupe pour essayer justement de réduire les frais et augmenter un peu les volumes qu'on peut transformer dans les usines. Notre problématique est la même que celle à laquelle bien des gens sont confrontés, soit, entre autres, l'augmentation de certaines dépenses en particulier et, depuis quelques années, la disparition d'assez bons volumes de transformation auxquels on avait accès, le poisson pélagique. Ce dernier, depuis quelques années, est disparu de la région des Îles-de-la-Madeleine. On a donc dû réorienter nos entreprises et mettre l'accent sur les espèces importantes aux Îles-de-la-Madeleine dont, entre autres, le homard. On a convenu, en 2008, que c'était une bonne occasion de faire des démarches pour regrouper ces deux entreprises afin de réunir nos forces et d'essayer d'aller plus loin dans le développement de nos espèces que nous transformons.

- (0955)

M. Jacques Chevarie: Si vous voulez acheter du homard à Cap sur Mer mais que vous avez de la difficulté à trouver le nom, vous pouvez nous trouver sous le nom de Cape by the Sea. Ce sera la même chose.

Des voix: Ah, ah!

[Traduction]

Le président: Merci beaucoup, monsieur Chevarie.

Pour gagner du temps, les membres du comité accepteraient-ils que nous fassions un tour de questions plus court cette fois-ci?

L'hon. Lawrence MacAulay: S'il le faut, oui.

Le président: Très bien; si tout le monde est d'accord, nous allons ouvrir un tour de questions de cinq minutes.

M. MacAulay va commencer.

L'hon. Lawrence MacAulay: Je vous encourage à contrôler strictement le temps de parole de chacun.

Le président: Oui, cette fois-ci, je vais être très strict.

L'hon. Lawrence MacAulay: Merci beaucoup et bonjour à nos témoins. Je suis ravi d'être là.

Premièrement, vous dirigez une usine de transformation. Combien avez-vous de stock? Vous reste-t-il beaucoup de homard? Avez-vous encore beaucoup de stock de homard?

[Français]

M. Jacques Chevarie: Non, je dirais qu'à l'heure actuelle du côté du homard, on n'a aucun inventaire sur les bras, même si on est des transformateurs.

[Traduction]

L'hon. Lawrence MacAulay: Si on vous demandait si vos stocks pourraient influencer sur le prix que vous allez payer au quai, vous nous diriez donc que cela n'aurait absolument aucun impact sur ce que vous payez au quai.

[Français]

M. Jacques Chevarie: Nous ne sommes pas dans cette situation, mais il y a des inventaires de homard à l'Île-du-Prince-Édouard et sur les marchés de Boston, par exemple. Il semble que l'inventaire actuel ne soit pas de la même taille que le nôtre. Il reste que ça a un effet sur nos commandes. Ça peut affecter les prix. Quand il y a des inventaires, ils sont toujours à la baisse.

[Traduction]

L'hon. Lawrence MacAulay: Oui, je vous comprends et je comprends que cela puisse être le cas. Nous allons justement nous rendre à l'Île-du-Prince-Édouard, et je compte poser cette même question aux représentants du secteur de la transformation là-bas. Vous parliez de vos dépenses par rapport à celles dans d'autres régions, je résume. J'aimerais bien que vous nous donniez d'autres détails à ce sujet et que vous nous disiez avec quoi vous comparez.

[Français]

M. Jacques Chevarie: En ce qui concerne le transport, on a beaucoup parlé des coûts du carburant. Si vous comparez les coûts reliés au carburant aux Îles-de-la-Madeleine à ceux de l'Île-du-Prince-Édouard et du Nouveau-Brunswick, vous allez constater qu'ils sont plus élevés ici. Si vous circulez dans les alentours, vous n'avez qu'à vérifier les prix à la pompe. Ça se situe entre 10 ¢ et 12 ¢ du litre, et même plus que ça, ce qui fait une terrible différence. Pour nous, le coût du transport entre les Îles-de-la-Madeleine et Souris a aussi des conséquences majeures. Pour livrer du homard à Boston à partir des Îles-de-la-Madeleine, il nous en coûte 4 750 \$. Entre l'Île-du-Prince-Édouard et Boston, ça coûte environ 1 500 \$ de moins. Mes chiffres ne sont peut-être pas tout à fait exacts, mais ils sont très proches de la réalité. À partir du Nouveau-Brunswick, c'est moins cher encore. Par conséquent, la concurrence nous vient des autres provinces, et ça influence terriblement nos prix. Nous transformons, donc nous importons du CO₂. Pour transporter le CO₂ des autres provinces, nous payons l'aller et le retour. Si nous allons à l'Île-du-Prince-Édouard, par exemple, un seul réservoir peut certainement représenter entre 1 500 \$ et 2 000 \$ supplémentaires.

À l'Île-du-Prince-Édouard, il y a un pont à traverser. Or, on a le même et il nous faut défrayer un montant pour le traverser. Nous évaluons que pour chaque livre de homard ou de poisson, nos coûts de transport sont de 15 ¢ ou 20 ¢ plus élevés que ceux des autres provinces. Nous importons également. Si c'est à partir de Boston, nous défrayons les frais de trois voyages pour un voyage de produits transformés, c'est-à-dire deux voyages pour venir et un pour aller. Nous achetons du homard vivant de l'est des États-Unis, comme le font le Nouveau-Brunswick et l'Île-du-Prince-Édouard, mais ça nous coûte 4 750 \$. Nous conservons à peu près 50 p. 100 du homard. Nos coûts sont extrêmement élevés.

•(1000)

[Traduction]

L'hon. Lawrence MacAulay: Je comprends. Je comprends tout à fait ce que vous nous dites. Mais, pour que l'Île-du-Prince-Édouard ait un avantage par rapport aux autres... Disons que vous auriez eu les mêmes coûts il y a 10 ans. Ce qui nous inquiète le plus... et c'est une inquiétude réelle — d'ailleurs, si vous avez quelque chose à proposer qui pourrait vous aider dans les Îles-de-la-Madeleine, eh bien, nous sommes justement là pour cela. Si vous pensez qu'il y a un moyen de faire en sorte que vos frais soient plus justes, j'aimerais que vous nous en parliez.

Merci.

[Français]

M. Marc Gallant: Ce qu'on aimerait — et on en discute au niveau provincial —, ce n'est pas d'avoir un avantage par rapport aux autres, mais à tout le moins d'être en mesure de faire des affaires au même niveau que les autres. Ce qu'on demande, c'est de déterminer certaines façons de faire.

Prenons l'exemple du coût du transport. Il est vrai que ces frais existaient il y a 10 ans, sauf que tout a augmenté à la suite de ce qui s'est passé relativement au coût du pétrole. Les coûts du transport ont augmenté beaucoup plus que certains autres frais.

Il s'agit de déterminer comment on pourrait faire pour travailler d'une façon comparable à celle des autres entreprises, par exemple les autres transformateurs du Nouveau-Brunswick, de l'Île-du-Prince-Édouard ou de la Nouvelle-Écosse. On ne veut pas avoir un avantage sur eux, mais on aimerait travailler sur une base équivalente.

[Traduction]

Le président: Merci.

Monsieur Blais.

[Français]

M. Raynald Blais: Merci, monsieur le président.

Bonjour à tous.

À l'intention des membres du comité, j'aimerais préciser que l'étude que l'on mène actuellement débouchera ultimement sur des recommandations qui seront présentées à la Chambre des communes, au gouvernement, puis au ministère des Pêches et des Océans. On vise une intervention rapide. On est presque au début d'avril, et la saison débutera au début de mai. Cependant, déjà beaucoup d'éléments se mettent en place.

J'aimerais simplement souligner que le niveau d'organisation des pêcheurs est tel que cela permet de passer au travers des événements qui se sont passés et qui risquent de survenir. Compte tenu de ce que vous venez de dire, votre niveau de réorganisation vous a mieux outillés que si l'on avait été simplement dans des silos différents, avec beaucoup d'entreprises. Le fait de vous regrouper vous donne une force supplémentaire.

J'aimerais savoir ce que vous pensez des contraintes à venir. Si on comprend bien les contraintes et les défis qui s'en viennent, on comprendra mieux les solutions pour y faire face. Vous avez beaucoup fait allusion au transport. C'est une façon d'y remédier.

La récession aux États-Unis touchera le marché et le prix du homard. Même si le homard d'ici n'est pas destiné aux États-Unis, il risque d'y avoir un envahissement du marché québécois, qui est notre principal marché. Cela provoquera une concurrence qui fera en sorte de déstabiliser les prix. J'aimerais entendre vos commentaires au sujet des contraintes auxquelles font face actuellement les transformateurs comme vous. Il faut bien les saisir et bien les comprendre.

• (1005)

M. Jacques Chevarie: Vous avez raison: la crise sévit aux États-Unis, mais elle sévira aussi au Québec, au Canada et partout ailleurs. C'est pour cette raison qu'on vous parle du transport et de notre avantage à cet égard. Comme Marc l'a dit, on a une surcharge de carburant. La crise aux États-Unis affecte les Îles-de-la-Madeleine et tout le monde. Si nous avons plus de dépenses, elle nous affecte davantage. Le marché sera envahi. Est-ce que les États-Unis achèteront notre homard? On ne le sait pas. On est dans le même bateau que tout le monde, on n'est pas différents.

S'ils n'achètent pas du homard des Îles-de-la-Madeleine, ils n'en achèteront pas non plus de la Nouvelle-Écosse, de Terre-Neuve ou de n'importe où ailleurs; c'est la population qui ne veut pas de homard. Depuis trois ou quatre ans, on voit que le marché du Québec est envahi par du homard qui ne vient pas nécessairement du Canada.

Dans les autres provinces, le homard est plus petit et coûte moins cher. Le pêcheur reçoit moins, et le consommateur paie moins. La taille de notre homard se compare à celle du homard de la Nouvelle-Écosse et de Terre-Neuve. Le gros homard est un marché plus difficile. Par conséquent, le homard des Îles-de-la-Madeleine ou de la Gaspésie n'aura pas le même attrait, surtout en période de crise économique. Aussi, les autres provinces sont plus proches que nous. Québec ou Montréal sont plus près de la Nouvelle-Écosse que des îles. C'est la même chose pour le Nouveau-Brunswick et l'Île-du-Prince-Édouard.

Marc, veux-tu ajouter quelque chose?

M. Marc Gallant: Comme M. Chevarie l'a dit, d'autres joueurs sont apparus sur le marché du Québec depuis quatre ou cinq ans. Sur le plan économique, l'attrait des États-Unis était peut-être un peu plus fort il y a quatre, cinq ou six ans. En effet, les taux de change ont monté jusqu'à 1,5 au début des années 2000. À l'époque, il était plus profitable de vendre un produit aux États-Unis. Depuis cinq ou six ans, et même en 2007, le taux de change a atteint la parité, ce qui a fait très mal aux exportateurs et à tout le monde, surtout compte tenu de la vitesse à laquelle ça s'est produit.

Il n'est pas évident de développer rapidement un nouveau marché. Par exemple, on veut développer un marché en Europe au cours des prochaines années, mais il faudra faire des démarches pendant plusieurs années pour y arriver.

Le taux de change a grimpé tellement rapidement que personne n'a eu le temps de se retourner et de trouver des solutions de rechange. Personne n'avait prévu la crise qu'on vit depuis 2007-2008; on ne l'a pas vue venir non plus. Il est difficile de développer de nouveaux marchés. On pensait que l'Europe pourrait être un marché plus attrayant que les États-Unis, mais ce n'est pas nécessairement le cas. Néanmoins, c'est une situation difficile que pratiquement personne n'a pu prévoir et sur laquelle on n'a aucun contrôle.

M. Raynald Blais: Merci beaucoup.

M. Jacques Chevarie: Je voudrais ajouter quelque chose. On insiste beaucoup sur l'aide aux dépenses. Si on paie ici un homard 5 ¢ de plus que la Nouvelle-Écosse, il vient d'en coûter 35 ¢ au producteur. Nos dépenses sont tellement élevées que pour payer le même prix, ça nous coûte plus cher, ce que beaucoup de gens oublient. Nous avons besoin d'aide à cet égard, car les pêcheurs vivent la même chose. Leurs dépenses augmentent à cause des frais de transport. Tout est lié et il ne peut en être autrement. Si la même catégorie de homard se vend 5 \$ à Terre-Neuve, en Nouvelle-Écosse, à l'Île-du-Prince-Édouard ou aux Îles-de-la-Madeleine, on obtient également 5 \$. Si nous devons payer 30 ¢ en frais de transport, on y perd; c'est là notre faiblesse.

On n'a pas accès aux marchés européens comme les autres provinces. À Halifax, il y a un aéroport international. Ils peuvent exporter n'importe où dans le monde. Si nous expédions par bateau du homard des Îles-de-la-Madeleine à cet aéroport, il ne sera pas nécessaire de le scanner à la douane avant de le mettre à bord d'un avion, car il sera mort, vu le temps mis à le transporter jusque-là. On a accès aux mêmes marchés, mais on n'a pas les mêmes installations. Il en va de même à Moncton, à Terre-Neuve, aux Îles-de-la-Madeleine et en Gaspésie. Comme M. Gallant l'a dit, vendre du vivant à des pays européens est pratiquement impossible.

• (1010)

[Traduction]

Le président: Je vous remercie.

Monsieur Stoffer.

M. Peter Stoffer: Merci, monsieur le président.

Messieurs, merci. Merci de votre présence.

Le 27 février, le ministre de l'Agriculture, l'hon. Gerry Ritz, accompagné de Gail Shea, la ministre des Pêches et Océans, ont annoncé un plan de commercialisation pour l'industrie du homard de l'Atlantique qui prévoit la coopération entre les trois provinces maritimes. Je constate que Terre-Neuve-et-Labrador, de même que la province de Québec, n'y participent pas. Êtes-vous au courant de l'annonce qui a été faite le 27? Il s'agit d'un investissement de 328 000 \$. C'est un programme fédéral et provincial mixte visant à commercialiser le homard. Il va y avoir des campagnes médiatiques, des promotions, des activités avec des cuisiniers, des programmes ciblant les consommateurs, etc., et ce aux États-Unis, en Asie et en Europe. Je voulais donc savoir si vous êtes au courant de cela. Si vous l'êtes, je me demande pourquoi le Québec n'aurait pas voulu y participer. Le Québec a-t-il son propre plan de marketing qu'il administre conjointement avec le gouvernement fédéral?

[Français]

M. Jacques Chevarie: Vous l'avez très bien dit. Comme on est deux dans le golfe, Terre-Neuve et les Îles-de-la-Madeleine, ils nous ont oubliés complètement. Même si on ne savait pas pourquoi, on savait que le Québec n'avait pas été inclus dans le programme.

[Traduction]

M. Peter Stoffer: Vous disiez que vos frais de transport sont un peu plus élevés ici qu'au Nouveau-Brunswick ou qu'en Nouvelle-Écosse, par exemple. Votre organisme ou quelqu'un a-t-il demandé au gouvernement fédéral ainsi qu'au gouvernement provincial d'élaborer un plan de marketing pour cette zone particulière, afin que vous puissiez plus facilement développer des marchés pour votre homard?

[Français]

M. Jacques Chevarie: De concert avec l'association des pêcheurs et les producteurs, le gouvernement québécois travaille actuellement à la commercialisation du homard au niveau provincial, mais pas ailleurs. Il s'agit d'un programme provincial.

[Traduction]

M. Peter Stoffer: En tant que transformateur, vous arrive-t-il de rencontrer d'autres transformateurs au Canada atlantique en vue d'élaborer des pratiques exemplaires et de voir quelle synergie est possible entre vous et les autres, afin non seulement de réduire vos coûts, mais aussi d'être plus à même de commercialiser votre homard, en tant qu'industrie?

[Français]

M. Jacques Chevarie: Oui. À l'heure actuelle, nous faisons même partie d'une entreprise au Nouveau-Brunswick en tant que copropriétaire. On travaille beaucoup avec les autres provinces pour s'améliorer dans notre transformation, mais il reste que si on compare les coûts des deux usines — je reviens toujours à cela —, il y a une très grande différence.

Quelqu'un a parlé des assurances. Avant 2000, soit entre 1998 et 2000, nous payions environ 30 000 \$ pour assurer une usine. Aujourd'hui, pour nos trois usines, nous allons payer entre 260 000 \$ et 275 000 \$ dollars d'assurances. Les 30 000 \$ dollars ont donc pris un coup en 10 ans.

Au chapitre de l'électricité, que nous utilisons beaucoup, c'est encore la même chose. Les frais d'électricité pour la transformation sont beaucoup plus élevés. Nous avons un système qui fait en sorte que c'est plus élevé parce que le tarif est ainsi fait que nous ne réussissons pas à dépenser ce que nous payons, c'est-à-dire qu'il y a un tarif spécial pour les usines qui fait en sorte que nos dépenses sont très élevées, mais nous ne réussissons pas à utiliser la quantité d'électricité que nous payons, ni plus ni moins. Le tarif obligatoire, quand nous avons des pointes, est le même durant toute la saison.

Pour répondre à votre question, nous nous comparons régulièrement et nous visitons les autres provinces, comme les autres provinces nous visitent, pour essayer d'améliorer nos coûts et notre façon de procéder.

● (1015)

[Traduction]

M. Peter Stoffer: Combien avez-vous d'employés?

[Français]

M. Marc Gallant: En 2008, si nous parlons d'employés qui ont travaillé régulièrement, nous avons environ 400 employés.

[Traduction]

M. Peter Stoffer: Il s'agit à la fois d'employés réguliers et saisonniers?

[Français]

M. Marc Gallant: Oui.

M. Peter Stoffer: Merci.

[Traduction]

Le président: Votre temps de parole vient de s'écouler.

Monsieur Kerr, vous avez la parole.

M. Greg Kerr (Nova-Ouest, PCC): Merci, monsieur le président. Bienvenue au comité. Je suis ravi que nous ayons pu être parmi vous ce matin. Je suis très content des échanges que nous avons eus. Je vais essayer de ne pas utiliser les cinq minutes qui me sont imparties, au cas où quelqu'un d'autre voudrait intervenir.

Pour notre gouverne — et j'ai mentionné cela à M. Poirier tout à l'heure — il serait bon que vous nous fassiez parvenir un texte écrit reprenant ce que nous avons entendu ce matin, notamment au sujet des efforts déployés par l'industrie ici dans les îles en raison de votre situation. Vous êtes en train de confirmer que la situation dans les îles est intéressante mais difficile.

J'ai remarqué que, quand vous parliez de votre entreprise, vous disiez que vous transformiez plusieurs espèces différentes, mais ce matin, nous entendons parler surtout de homard et d'un peu de crabe éventuellement. Pourriez-vous me dire quelles autres espèces vous transformez dans les îles?

[Français]

M. Jacques Chevarie: Durant l'année 2009, nous allons transformer surtout du homard et du crabe. Aux Îles-de-la-Madeleine, il n'y a pas un gros contingent de crabe, mais nous recevons aussi du crabe d'ailleurs. La biomasse se trouve partout aux Îles-de-la-Madeleine, c'est-à-dire que la grosse concentration du crabe se trouve, pour toutes les provinces, autour des Îles-de-la-Madeleine, ce qui nous donne des chances d'avoir du crabe d'autres bateaux. Soit il leur faut trop de temps pour se rendre à leur port d'attache, soit les vents sont trop forts, etc. D'autres viennent pour réduire leurs dépenses. Ils pêchent à trois heures des îles-de-la-Madeleine. Si ça leur prend 17 ou 18 heures pour aller à leur port d'attache, il leur arrive de penser à leurs dépenses et de décider de venir nous visiter, ce qui nous fait du bien. Par contre, ces deux espèces sont les principales espèces avec lesquelles nous travaillons. Nous travaillons aussi avec le peu de poissons pélagiques que nous avons, le maquereau et le hareng. Nous transformons le maquereau pour le mettre en boîte ou nous le transformons en blocs pour les marchés européens. La morue est quasiment inexistante. Elle est donc transformée pour le marché intérieur. Quant au sébaste, l'an dernier, nous en avons transformé environ de 300 000 à 400 000 livres. Lui aussi a pratiquement disparu. Nous touchons aussi à la moule, à la palourde stimson et à celle qu'on appelle la palourde américaine. Il y a aussi un peu de flétan. Ce sont à peu près toutes les espèces que nous touchons.

[Traduction]

M. Greg Kerr: Merci.

Si je vous posais la question, c'est parce que dans l'autre exposé, il était question d'un plan de rationalisation qui doit être mis en oeuvre par l'industrie sur 10 ans. Je présume que c'est l'une des raisons pour lesquelles il faut qu'il y ait d'autres fusions au sein de votre industrie. Si votre principale activité est la transformation du homard et si la rationalisation se poursuit, vos activités de transformation iront en diminuant. J'imagine que cette tendance est susceptible de continuer, n'est-ce pas?

•(1020)

[Français]

M. Jacques Chevarie: Je pense que si nous nous sommes regroupés, ce n'est pas parce que ça allait vraiment bien. Aux Îles-de-la-Madeleine, il y avait autrefois cinq usines. Aujourd'hui, il y a quatre usines, dont deux usines principales. On fermera une autre usine cette année. Elle opérera peut-être dans le domaine des coquillages. Il y aura deux usines principales en opération; l'une se spécialisera dans le crabe, et l'autre dans le homard.

Le regroupement a eu lieu parce qu'il y avait des difficultés reliées à la pêche et que la ressource diminuait. Il est certain que si le pêcheur pouvait faire fonctionner son bateau pendant sept ou huit mois grâce à d'autres espèces, la crise se ferait moins sentir. Pour nous, c'est exactement la même chose. J'ai vous ai déjà dit que les coûts des assurances étaient astronomiques. C'est la même chose pour l'huile et l'électricité. Si on pouvait faire fonctionner ces usines pendant 12 mois grâce à d'autres espèces, c'est certain que cela diminuerait nos coûts fixes, qui sont terriblement élevés. Si on rationalise nos efforts, je pense que l'on pourra faire de la production un peu plus longtemps.

[Traduction]

M. Greg Kerr: Je vous remercie.

Le président: Au nom du comité, j'aimerais vous remercier de votre présence ce matin et des conseils que vous nous avez fournis sur cette question importante, soit la situation dans les Îles-de-la-Madeleine.

Nous allons faire une pause de deux ou trois minutes pour permettre aux autres témoins de s'installer.

• _____ (Pause) _____

•

•(1030)

Le président: Nous sommes prêts à reprendre nos travaux. Je voudrais souhaiter la bienvenue à M. le maire Joël Arseneau.

Monsieur Arseneau, je vous cède la parole, si vous êtes prêt, et je vous invite à nous présenter votre collègue, Mme Landry.

Vous avez donc la parole, monsieur le maire.

•(1035)

M. Joël Arseneau (maire, Municipalité des Îles-de-la-Madeleine): J'imagine que, pour la plupart d'entre vous, c'est la première fois que vous visitez les îles, et je voudrais donc souhaiter une chaleureuse bienvenue à tous les membres du comité. J'espère que vous pourrez venir une fois quand nos pêcheurs seront en mer. C'est beau de les voir quand ils partent au début de mai. On sent déjà l'excitation dans les ports de l'île. L'industrie de la pêche revêt une très grande importance pour nous.

[Français]

Je vous remercie pour votre présence. Je suis honoré d'avoir été invité à ce comité. La pêche est fondamentale pour notre économie. Notre région est l'une des rares régions au Québec à être aussi attachées à ce mode de vie et à avoir à la fois une dépendance et un très grand attachement au monde des pêches et la conviction que la pêche est aussi une industrie d'avenir. C'est le message que portent la communauté et l'ensemble des partenaires de la municipalité et du monde des pêcheries.

Merci beaucoup à M. Raynald Blais, qui est notre député, de faire partie de ce comité. Il soutient vigoureusement l'industrie du homard et s'occupe des questions liées à la chasse aux phoques. Je salue

également le président, le vice-président et tous les membres du comité. J'aurais voulu avoir l'occasion de discuter un peu plus avec vous, mais je sais que vous êtes pressés.

Je vais entrer dans le vif du sujet. L'économie des îles repose en grande partie sur les pêches. On est convaincus que grâce à la pêche, on a pu continuer d'occuper notre territoire et de se développer sur le plan socioéconomique. La pêche est aussi le présent et l'avenir de notre communauté insulaire. Le tiers de tous les emplois de l'archipel émanent du secteur des pêches, dont 80 p. 100 sont dans le secteur primaire et secondaire. Vous avez remarqué que le développement des forêts est chose du passé.

On dit aussi qu'aux îles, il est difficile d'échapper au monde des pêches et au monde maritime parce que plus on recule de la côte, plus on se rapproche de la côte opposée. On recule d'un littoral pour arriver à un autre. La pêche et la mer nous entourent, mais c'est aussi le cas sur le plan économique. Voici quelques chiffres sur les pêches: 1 900 emplois, 1 100 pêcheurs et aide-pêcheurs, quelque 800 travailleurs d'usine, des retombées directes de 80 millions de dollars, des retombées indirectes de près de 12 millions de dollars et 300 emplois additionnels. On parle donc de 90 millions de dollars dans l'économie. Par comparaison, la deuxième industrie des îles, l'industrie touristique, est d'environ 50 millions de dollars. Ce sont les bases de notre économie. On pourrait ajouter le secteur des services et une mine de sel qui emploie 150 personnes.

Les îles sont un petit territoire fragile et ont une densité de population importante. On fait face au défi constant de maintenir un équilibre entre le taux d'exploitation optimale de nos ressources marines sans mettre en péril la pérennité de la ressource et notre environnement. Il faut une vigilance de tous les instants et un mode de vie qui respecte les limites de l'environnement. C'est ce qu'on croit faire et ce vers quoi on aspire dans toutes les différentes pêches qu'on pratique.

Vous le savez sans doute, mais je vais quand même vous rappeler qu'on a 72 p. 100 des débarquements de homard au Québec et que 71 p. 100 de la valeur des débarquements du Québec se produisent aux Îles-de-la-Madeleine. Cela représente 34 p. 100 du volume des débarquements dans le domaine des pêches *at large*. Est-ce exact?

•(1040)

Mme Gabrielle Landry (chargée de projet, Consolidation de l'exploitation des ressources halieutiques aux Îles-de-la-Madeleine, Centre local de développement des Îles-de-la-Madeleine): On parle des débarquements aux Îles-de-la-Madeleine. Pour illustrer l'importance de la pêche au homard, disons que ceux-ci comptent pour plus de 70 p. 100 de tous les débarquements aux Îles-de-la-Madeleine, soit 71 p. 100 de la valeur et 34 p. 100 du volume. C'est donc une pêche extrêmement importante pour l'économie des Îles-de-la-Madeleine.

M. Joël Arseneau: En 2008, on parlait de 2 252 tonnes de homard débarquées, donc 5 millions de livres. C'était une légère hausse, mais je crois que vous savez aussi bien que moi que le volume des débarquements est à peu près stable depuis plusieurs années. Le prix, lui, a connu une baisse en 2008 par rapport à 2007. Vous savez également que les dépenses d'exploitation, elles, sont en hausse perpétuelle.

Je voulais revenir sur la nécessité de préserver la ressource pour s'assurer de pouvoir poursuivre son exploitation dans les années à venir. C'est exactement ce que les pêcheurs ont pratiqué au cours des dernières années, depuis le début des années 2000. Il y a eu des mesures de conservation importantes qui, je crois, font figure de modèle dans l'industrie. Des efforts ont été déployés pour augmenter la taille minimale du homard, notamment. On a procédé à la réduction du nombre de casiers, à la réduction de leur taille également. Ces mesures ont porté fruit puisque la taille des homards a augmenté. Le volume des débarquements, lui, s'est stabilisé. La pêche ne semble donc pas, actuellement, empiéter sur la capacité de prélèvement de l'espèce dans le milieu. Je pense qu'il faut reconnaître les efforts de l'Association des pêcheurs propriétaires des Îles-de-la-Madeleine, qui a mené ses troupes et ses membres avec leadership pour obtenir et mettre en place des mesures en collaboration avec le ministère des Pêches et Océans du gouvernement fédéral.

Je voulais mentionner aussi la préoccupation du milieu.

Dois-je conclure?

[Traduction]

Le président: Oui, s'il vous plaît.

[Français]

M. Joël Arseneau: D'accord. Je voulais conclure simplement en disant que, outre la question de la capture, il y a aussi la question de la transformation qui nous préoccupe. Elle a augmenté, au cours des deux ou trois dernières années, mais il y a également, du fait de notre isolement, une question de coûts. Une étude est en cours pour déterminer les facteurs qui nous permettraient de continuer à pouvoir tirer notre épingle du jeu dans le domaine de la transformation des produits marins, du homard, évidemment. Il est à noter que l'isolement entraîne des coûts supplémentaires et c'est ce que l'on est en train de mesurer présentement.

Je voulais mentionner en terminant que les ports de pêche sont une infrastructure essentielle. Ils ont été rationalisés. Ils nécessitent l'implication des pêcheurs et de la communauté des pêches. On espère que le gouvernement fédéral tiendra compte des efforts déployés dans le milieu pour entretenir adéquatement ces infrastructures, pour des raisons de sécurité, notamment, et d'efficacité.

Merci.

Le président: Merci, monsieur le maire.

[Traduction]

Monsieur Byrne, dans l'intérêt de tous les membres, je voudrais proposer un tour de questions plus court, car il faut lever la séance plus tôt que prévu pour que nous puissions quitter le...

L'hon. Gerry Byrne: Merci, monsieur le président. Dans ce cas, je ne vais pas partager mon temps de parole avec M. MacAulay.

Monsieur le maire, je voudrais, tout d'abord, vous remercier, ainsi que tous ceux qui nous ont réservé un aussi chaleureux accueil aux Îles-de-la-Madeleine. Il s'agit de ma deuxième visite. Je dois vous dire que, même si je serais ravi de pouvoir vous dire que M. Blais ne représente pas bien les habitants de l'île en ce qui concerne leurs besoins et leurs intérêts, et qu'il est plutôt inefficace quand il s'agit de faire valoir vos préoccupations, je dois malheureusement admettre que ce n'est pas le cas. Il a fait revenir le comité à plusieurs reprises pour que nous parlions des questions liées à la pêche, questions qui sont très importantes pour vous, et je sais qu'il vous a défendu avec vigueur.

Pour le Comité des pêches, les Îles-de-la-Madeleine présentent un modèle unique permettant d'examiner les répercussions sur les

industries qui dépendent des ressources naturelles et ce, d'une manière tout à fait unique, étant donné que, du fait de vivre dans une île, vous constituez une sorte d'éprouvette. Étant moi-même de Terre-Neuve-et-Labrador, je comprends très bien cette réalité et je sais que cela nous permet d'effectuer une bonne analyse de ce qui arrive dans une collectivité lors d'un ralentissement économique qui est indépendant de votre volonté — une crise financière et économique mondiale qui cause nécessairement une réduction des prix.

Quelles seraient les conséquences d'une baisse de 30 p. 100 du niveau d'activité du secteur de la pêche du homard et du crabe? Pour l'instant, parlons uniquement du homard. Quelles en seraient les conséquences sur le plan de l'emploi et de l'activité économique en général? En tant que conseil de développement économique et de municipalité, qu'est-ce qu'il vous faut pour être à même de surmonter les graves obstacles auxquels vous êtes actuellement confrontés?

• (1045)

[Français]

M. Joël Arseneau: On aime, bien souvent, ne pas répondre à la question. On ose penser qu'on n'aura jamais à faire face à une telle situation.

Le modèle peut être inspiré de la crise du poisson de fond de la fin des années 1990. À cette époque, l'économie des pêches reposait en grande partie sur la pêche au poisson de fond. Il nous a fallu une bonne dizaine d'années pour traverser cette crise et trouver une façon de diversifier l'économie. Il y a eu 1 200 pertes d'emplois sur environ 6 500, ce qui était énorme. Dix ou douze ans plus tard, parmi les régions du Québec que je connais, notre région et celle de Gaspé sont les plus dynamiques sur le plan économique. Nous arrivons aussi à attirer les jeunes et les jeunes familles. Notre croissance est faible, mais c'est le contraire de ce qui se passe dans les régions rurales du Québec avec lesquelles je suis en contact.

Il faut diversifier l'économie. Le CLD et la municipalité, avec ses partenaires, ont bénéficié de certaines aides gouvernementales pour favoriser cette diversification. On a choisi de se diversifier à l'intérieur des pêches parce qu'on pense qu'on peut encore développer ce secteur pour optimiser les revenus. La baisse de 30 p. 100 des revenus liés au homard, je n'ose même pas l'imaginer. Les mesures prises par l'industrie semblent être les bonnes pour préserver la durabilité des stocks.

[Traduction]

L'hon. Gerry Byrne: Madame Landry, peut-être pourriez-vous aller un peu plus loin dans votre réponse à ma question. Étant donné que votre île est située au milieu du golfe du Saint-Laurent, vous devez nécessairement avoir une certaine interaction avec l'Île-du-Prince-Édouard, le Québec continental, la Nouvelle-Écosse et le Nouveau-Brunswick, jusqu'à un certain point. Quels partenariats avez-vous établis avec vos voisins en vue de faire la promotion du commerce? Peut-être pourriez-vous également nous faire part de vos préoccupations éventuelles en ce qui concerne l'éventualité d'une baisse des prix ou d'une réduction rapide des activités sur le marché.

[Français]

Mme Gabrielle Landry: Je pense que vous parlez d'une baisse de 30 p. 100 sur les marchés. Aux Îles-de-la-Madeleine, c'est la protection de la ressource qui est importante, et celle-ci semble assurée. Un certain volume de la biomasse disponible du homard est débarqué ici. Ça semble être assuré. C'est la vente des produits transformés qui semble incertaine.

Le centre local de développement, ou CLD, travaille beaucoup avec les industriels des pêches maritimes pour voir comment il est possible de développer des partenariats d'affaires et de maximiser les retombées des débarquements de homard aux Îles-de-la-Madeleine. Le marché du frai a longtemps eu la priorité et il en est encore ainsi. Depuis plusieurs années, on remarque aussi une augmentation du homard transformé en usine. Les industriels cherchent à maximiser et à tendre vers une valeur ajoutée.

Il est évident que dans un milieu insulaire comme le nôtre, il faut tisser des partenariats et des liens avec l'extérieur. Je pense que les industriels des Îles-de-la-Madeleine ont l'habitude d'entretenir ce genre de liens. Faudra-t-il en tisser davantage au cours des années à venir? Il faut peut-être explorer la chose, notamment en mariculture. Ces dernières années, les mariculteurs, les éleveurs de moules d'ici, ont entretenu des liens avec les gens de l'Île-du-Prince-Édouard en vue de faire la mise en marché de leur produit. De toute évidence, il faut travailler de concert avec les partenaires des Maritimes et du Québec, dans le secteur. Plus personne ne peut vraiment travailler en vase clos dans la situation actuelle, compte tenu de la mondialisation des marchés, de la baisse des prix sur le marché américain, et ainsi de suite. Par conséquent, la diversification des marchés, l'augmentation de la valeur ajoutée et les partenariats d'affaires sont des objectifs que nous poursuivons.

Si vous le permettez, je vais ajouter que le CLD appuie aussi les efforts de l'industrie. Il y a eu entre autres une campagne de promotion du homard l'an passé, sur le marché québécois, le marché intérieur. Nous avons contribué financièrement à cette activité, de même que d'autres partenaires.

•(1050)

Le président: Merci.

Monsieur Blais.

M. Reynald Blais: Merci, monsieur le président.

Joël, Gaby, la question et le commentaire de Gerry sont fort intéressants. En effet, aux Îles-de-la-Madeleine, la concentration des emplois et la vivacité du milieu passent beaucoup par deux secteurs en particulier, soit les pêches et le tourisme. Il reste que c'est un ensemble. On a dit plus tôt que divers facteurs intervenaient et qu'à cause de l'isolement, les coûts de transport étaient plus élevés. Ça s'avère une donnée très importante quand il est question de développement, de difficultés ou de contraintes financières dues à une récession.

Il y a d'autres éléments à considérer, par exemple les coûts ou la façon de fonctionner. Je considère qu'au niveau du ministère, un de ces éléments pourrait être notamment les ports pour petits bateaux, autrement dit nos fameux quais. Ils sont en réparation et sont plus en difficulté qu'autre chose. Aux Îles-de-la-Madeleine, par contre, la situation est très particulière. À Cap-aux-Meules, par exemple, on n'a pas suffisamment d'espace.

J'aimerais peut-être que vous vous attardiez un peu plus sur ce qui nécessite des interventions de plusieurs partenaires, à divers niveaux. Vous pourriez peut-être vous concentrer davantage sur le ministère des Pêches et des Océans.

M. Joël Arseneau: Je vais commencer, et Gabrielle pourra conclure.

D'abord, notre dépendance à l'égard des moyens de transport est telle que le milieu s'est donné comme priorité, depuis quelques années, d'établir un lien maritime à longueur d'année avec le continent. Évidemment, le commun des mortels peut en bénéficier grâce à un projet-pilote qui s'est réalisé au cours des deux derniers mois. L'industrie des pêches va également en bénéficier: elle pourra réduire ses coûts, et le transport des marchandises sera facilité, que ce soit pour les appâts ou les matériaux de construction de radoub pour les bateaux, les moteurs et tout ce dont les pêcheurs peuvent avoir besoin.

On a mentionné que les activités de transformation avaient augmenté aux îles grâce à l'approvisionnement local et aux produits qu'on peut importer. Si on peut fonctionner six, huit ou douze mois par année, c'est l'économie des îles qui va en bénéficier.

L'autre façon d'avoir un contact avec le continent est le transport aérien. Notre piste d'atterrissage est d'une longueur limitée de 4 500 pieds. On va déposer un projet auprès de Transports Canada, probablement en juin, afin d'obtenir une mise à niveau des infrastructures et allonger cette piste à 6 000 pieds. Cela permettra notamment de dynamiser le tourisme et le secteur des pêches. L'analyse comporte également ce volet.

Il fut un temps où on exportait beaucoup de poisson frais. Aujourd'hui, la tendance est à la traçabilité des produits, à la fraîcheur et à la mise en valeur des éléments protéiques et vitaminiques particuliers aux poissons et fruits de mer. On n'est pas en mesure actuellement d'approvisionner nos marchés intérieurs de façon efficace. Par exemple, à Montréal, il est plus facile d'acheter un filet de tilapia du Chili qu'un filet de sole ou une pince d'homard des Îles-de-la-Madeleine. Cette approche est très intégrée, à notre point de vue.

Il y a la question des ports pour petits bateaux en vue d'améliorer la sécurité et l'efficacité du secteur de la capture. On s'est doté d'une belle flotte beaucoup plus large et pouvant affronter la mer. Or, l'espace est maintenant restreint dans plusieurs ports des îles. Les ports qui ne sont pas en eaux profondes nécessitent un dragage récurrent. Ces investissements sont nécessaires pour continuer à fonctionner.

•(1055)

Le président: Merci.

[Traduction]

Monsieur Stoffer, vous avez la parole.

M. Peter Stoffer: Merci beaucoup, monsieur le président.

Encore une fois, monsieur le maire et madame Landry, je vous remercie de nous avoir si chaleureusement accueillis dans les Îles-de-la-Madeleine. Je voudrais également transmettre, à vous et aux membres des familles des quatre chasseurs de phoques, nos plus sincères condoléances à l'occasion du premier anniversaire de leur disparition.

Vous nous avez fait part d'une bonne nouvelle, à savoir que de jeunes familles semblent vouloir s'établir dans les Îles-de-la-Madeleine. Je comprends très bien pourquoi. C'est un très bel endroit. J'ai également dit à mes collègues du comité que, s'ils viennent ici en juillet ou août, ils pourront profiter de certaines des plus belles plages du Canada.

Vous avez donc parlé des jeunes. L'une des choses qui nous inquiètent toujours est la question de savoir qui va pêcher le homard à l'avenir. Pourriez-vous m'indiquer, si vous avez cette information, quel est l'âge moyen des pêcheurs du homard à l'heure actuelle? Les jeunes avec qui vous parlez régulièrement envisagent-ils éventuellement de pratiquer le métier de pêcheur de homard?

[Français]

M. Joël Arseneau: Je vais commencer et je vais ensuite laisser Gabrielle continuer.

Je veux simplement mentionner que la relève dans le domaine des pêches, de la capture et de la transformation est une préoccupation que je n'ai pas mentionnée, mais qui est très présente. D'ailleurs, le Centre local de développement applique des mesures de soutien à la relève dans l'entreprise depuis plusieurs années. Il n'y en avait pas pour le secteur des pêches, mais au cours de la dernière année, nous avons ouvert le programme afin de faciliter l'achat d'une entreprise de pêche par la relève. Nous avons fait des études pour déterminer l'importance des besoins. Notre contribution est relativement mineure, mais je crois qu'elle est significative. Elle se voulait un complément aux mesures prises par le gouvernement du Québec. Ce dernier veut lui aussi favoriser la relève. Aux Îles-de-la-Madeleine, on est fier de dépendre de la pêche, sur le plan économique, et les célébrations qui entourent chaque année le retour de la belle saison et des activités de pêche font en sorte que ces dernières ne sont pas perçues négativement par la jeunesse. Ce métier est toujours considéré comme étant très noble, et c'est un atout pour notre milieu.

Mme Gabrielle Landry: Pour répondre à votre question, je dirai que la moyenne d'âge des pêcheurs aux Îles-de-la-Madeleine est la même qu'ailleurs. À l'heure actuelle, la moyenne d'âge de nos capitaines se situe entre 45 et 50 ans. Aux îles, nous nous démarquons par une relève qui, pour l'instant — et je pense que les mots « pour l'instant » sont importants —, est bien présente. Quand un capitaine veut prendre sa retraite, il y a des gens intéressés à acheter son entreprise de pêche. Il s'agit souvent d'un transfert intergénérationnel entre père et fils. Les jeunes font partie de l'entreprise depuis un certain temps et veulent prendre la relève. Il y a un intérêt marqué de la part de la relève, ce qui nous distingue d'autres endroits.

En revanche, cet aspect positif est tout de même fragile. En effet, les jeunes vont être intéressés dans la mesure où ils seront assez sûrs de pouvoir bien gagner leur vie. À l'heure actuelle, avec l'effondrement des prix sur le marché, la situation devient un peu inquiétante, en termes d'avenir. Tant que les jeunes auront l'impression d'avoir un avenir dans ce domaine, ils vont y demeurer, mais encore faut-il que l'industrie réussisse à traverser les crises. C'est un des aspects. De plus, nous constatons dans les études que les jeunes d'ici sont intéressés à acheter une entreprise de pêche avant tout parce qu'ils veulent occuper un emploi chez eux, dans leur communauté. Or, une façon d'y arriver est de travailler dans le secteur des pêches. Comme vous l'avez dit plus tôt, cette activité est le pilier du développement des Îles-de-la-Madeleine. En achetant une entreprise de pêche, ils s'achètent du même coup un emploi. Ils sont intéressés à demeurer dans leur milieu, ce qui est extrêmement intéressant.

Au Centre local de développement, nous voulions aider les jeunes qui désiraient acheter des entreprises de pêche. On dit que cette génération de jeunes sera visiblement plus endettée que les précédentes. Ils ont donc besoin de plus de soutien. Si, au cours des années 1950 et 1960, il était possible d'acquérir une entreprise pour presque rien, il est clair que la situation n'est plus du tout la

même aujourd'hui. Le coût d'achat est assez élevé et les coûts de fonctionnement sont très importants. Au CLD, nous avons mis en oeuvre des programmes d'aide. Ce sont des contributions non remboursables, des subventions de départ destinées aux jeunes qui acquièrent une entreprise de pêche. Nous avons aussi établi un système d'accompagnement en gestion d'entreprise. À notre avis, les jeunes qui achètent une entreprise de pêche ont besoin de notions en gestion d'entreprise. C'est pourquoi ils disposent de ce que nous appelons des chèques-conseils. De cette façon, ils peuvent se prévaloir d'un accompagnement par des professionnels reconnus pendant trois ans. Ils peuvent faire appel à leur firme comptable, notamment pour mieux comprendre les notions d'état financier, l'évolution de l'entreprise, les mesures fiscales, etc. Pour l'instant, la relève est présente, et nous croisons tous nos doigts en espérant qu'elle reste.

• (1100)

[Traduction]

Le président: Je vous remercie.

Monsieur Allen.

[Français]

M. Mike Allen: Merci, monsieur le président.

Bonjour, monsieur le maire, madame Landry. J'aimerais savoir si vous avez pris des mesures pour réduire le prix de l'énergie ou si vous avez un plan en ce sens. Par ailleurs je voudrais savoir si les revenus de la communauté ont beaucoup changé pendant les cinq dernières années, compte tenu de la situation des pêcheurs.

Mme Gabrielle Landry: En ce qui a trait à la réduction du prix de l'énergie, on voudrait bien avoir un plan, mais on n'en a pas. Vous faisiez référence aux bateaux de pêche. On sait que différentes techniques existent pour réduire la consommation. On pense que les gens sont de plus en plus sensibilisés à la réduction de leur consommation, mais documenter un peu plus les capacités de réduire les dépenses énergétiques des bateaux de pêche est un des éléments qui apparaissent dans le plan d'action du CLD du secteur.

En ce qui a trait aux revenus de la communauté, depuis les dernières années, les revenus qui proviennent des pêches sont basés sur les crustacés, ce qui n'était pas le cas il y a 10 ou 15 ans. On avait des revenus beaucoup plus ventilés entre les différents poissons de fond et les crustacés: homard et crabe.

Ici comme ailleurs, la pêche repose maintenant sur les crustacés. Donc, toute fluctuation des prix payés au débarquement ou sur les marchés a une incidence directe sur les revenus de notre communauté. Donc, quand on regarde ce qui s'est passé concernant le prix du homard et du crabe des neiges ces dernières années — j'exclus 2008 —, avant 2008, on constate qu'il y avait quand même une relative stabilité. Par ailleurs, l'année passée, cela n'a pas été le cas. Cette année, on ne sait pas ce qui va se passer. Donc, la communauté ici est plus sensible aux variations des prix des crustacés sur le marché que d'autres secteurs ou d'autres régions géographiques du Québec, parce que nous sommes imprégnés de la mer et de ses ressources, dans l'ensemble de notre économie.

En ce qui a trait à la réduction d'énergie, certaines usines de transformation sont en train d'étudier la possibilité d'ajouter de l'équipement qui augmenterait leur performance en matière d'énergie, ce qui ferait en sorte qu'il y aurait une économie d'échelle, selon ce qu'on me dit, assez importante dans les usines de transformation.

Si vous me le permettez, puisqu'on parle des coûts d'opération, je voudrais ouvrir une petite parenthèse. Tout à l'heure, M. Arseneau parlait des ports de mer. Aux îles, il y avait une vingtaine de ports de mer, dans les années 1970. Sur un horizon de 30 ou 35 ans, on est passé de 20 à 9 ports de pêche. C'est le minimum vital pour la communauté des îles. Ces ports doivent être financés par Pêches et Océans. Alors, quand on nous demande ce que le ministère peut faire, il est clair que c'est là un enjeu.

Si vous me permettez une deuxième petite parenthèse, je vous dirai ceci au sujet des coûts d'opération. Que ce soit au chapitre des coûts des permis de pêche ou des coûts de certains mécanismes de contrôle, ce sont des programmes extrêmement intéressants, mais qui coûtent extrêmement cher. Je pense au programme de contrôle d'autres pêcheries. Ce n'est pas le cas pour le homard, mais c'est le cas notamment pour le crabe, où il y a des programmes d'observateurs en mer, etc. Alors, il faut nécessairement que Pêches

et Océans examine les coûts d'opération qu'il impute à l'industrie et qu'il voie ce qu'il pourrait faire, à l'intérieur du ministère, pour réduire ces coûts pour les pêcheurs, étant donné la conjoncture actuelle.

• (1105)

M. Mike Allen: Merci.

[Traduction]

Le président: Merci beaucoup.

Je désire vous remercier d'avoir accepté de venir rencontrer les membres du comité aujourd'hui et de leur permettre de profiter de vos conseils.

Au nom de tous les membres du comité, je tiens à vous dire, encore une fois, à quel point nous sommes touchés par le chaleureux accueil que vous nous avez réservé ici dans les Îles-de-la-Madeleine.

Et je voudrais également dire merci à M. Blais d'avoir invité le comité à venir dans sa circonscription électorale.

Merci beaucoup à vous tous et bonne journée.

La séance est levée.

Publié en conformité de l'autorité du Président de la Chambre des communes

Published under the authority of the Speaker of the House of Commons

**Aussi disponible sur le site Web du Parlement du Canada à l'adresse suivante :
Also available on the Parliament of Canada Web Site at the following address:
<http://www.parl.gc.ca>**

Le Président de la Chambre des communes accorde, par la présente, l'autorisation de reproduire la totalité ou une partie de ce document à des fins éducatives et à des fins d'étude privée, de recherche, de critique, de compte rendu ou en vue d'en préparer un résumé de journal. Toute reproduction de ce document à des fins commerciales ou autres nécessite l'obtention au préalable d'une autorisation écrite du Président.

The Speaker of the House hereby grants permission to reproduce this document, in whole or in part, for use in schools and for other purposes such as private study, research, criticism, review or newspaper summary. Any commercial or other use or reproduction of this publication requires the express prior written authorization of the Speaker of the House of Commons.